



Bulletin Officiel

N° 4430 Mardi 03 Septembre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

LEVEE DE LA SANCTION PRONONCEE A L'ENCONTRE DE LA SOCIETE D'INTERMEDIATION

EN BOURSE MENA CAPITAL PARTNERS – MCP – (EX-SICOFI) 2

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIFS A LA PUBLICATION

DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013 3

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING - 2013-1 - 4-7

UNIFACTOR - 2013 - 8-11

ATL - 2013-2 - 12-14

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BH 15

COURBE DES TAUX 16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17-18

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013

- ARTES
- BTE
- SIMPAR
- UBCI
- UIB
- CIL
- TUNINVEST SICAR

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012

- COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE – ATTIJARI ASSURANCE

ANNEXE III

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « BEST LEASE »

COMMUNIQUE DU CMF

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية أن مجلسها الملتئم بتاريخ 14 جوان 2013 قد قرّر الرفع الكلي للعقوبة المسلطة على شركة الوساطة بالبورصة " مينا كابيتال بارترز " (سيكوفي سابقا) والمتمثلة في التوقيف الوقتي للشركة عن ممارسة نشاط التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير الى أن تتوفر الشروط القانونية لممارسة هذا النشاط، وذلك من خلال الترخيص لها في ممارسة نشاط التصرف في مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية.

وتبعا لذلك يعدّل قرار المصادقة النهائية عدد 29 لسنة 1995 بتاريخ 28 سبتمبر 1995 المتعلق بممارسة نشاط الوساطة بالبورصة الممنوح لشركة الوساطة بالبورصة " مينا كابيتال بارترز " (سيكوفي سابقا) كما يلي " يرخص لشركة الوساطة بالبورصة " مينا كابيتال بارترز " في ممارسة الأنشطة التالية :

- تداول وتسجيل الأوراق المالية والحقوق المرتبطة بها والأدوات المالية ببورصة الأوراق المالية بتونس لفائدة الحرفاء من غير المساهمين في رأس مالها؛
- والاستشارة المالية؛
- والسعي المصفاقي المالي؛
- والتصرف في محافظ الأوراق المالية الفردية؛
- وتوظيف الأوراق والأدوات المالية؛
- والتصرف في مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية."

COMMUNIQUE DU CMF**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2013**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2013-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2013-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 30/06/2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Union de Factoring tenue le 30/06/2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars, dans un délai ne dépassant pas les 5 années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 24/05/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

➤ **Dénomination de l'emprunt :**

« UNIFACTOR 2013 »

➤ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

➤ **Prix d'émission :**

100 dinars par obligation.

➤ **Prix de remboursement :**

100 dinars par obligation.

➤ **Forme des obligations :**

Les obligations sont nominatives.

➤ **Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**octobre** de l'année n-1 au mois **septembre** de l'année n.
- Taux annuel brut fixe de 7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour le présent emprunt.

➤ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2013, qui est égale à 4,299%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,299%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 5 ans.

➤ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 ».

➤ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire «UNIFACTOR 2013» est égale à 2,751 années.

➤ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 14/10/2013 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 14/10/2013, et ce même en cas de prorogation de cette date.

➤ **Amortissement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 14/10/2018.

- Suite -

➤ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 14 octobre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 14/10/2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

➤ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 29/08/2013 et clôturées sans préavis au plus tard le 14/10/2013. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 14/10/2013, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 29/10/2013 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 29/10/2013, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 29/08/2013 auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en bourse sis 4 rue 7036 El Menzah IV et l'Amen Invest – Intermédiaire en bourse sis au 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis.

➤ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «UNIFACTOR 2013» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinar pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

➤ **Garanties bancaires :**

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16/10/2012 à Union de Factoring, sur l'échelle nationale, les notes suivantes :

- Note long terme : BB (tun)
- Note court terme : B (tun)
- Perspective : Stable

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à Union de Factoring reflètent une qualité d'actifs faible bien qu'en amélioration, ainsi qu'une liquidité serrée. Par ailleurs, les notes intègrent également le soutien que pourraient apporter les actionnaires bancaires d'Unifactor à la liquidité de la société en cas de besoin et l'amélioration de ses ratios de solvabilité et de sa rentabilité.

➤ **Notation de l'emprunt**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 28/05/2013, la note à long terme « BB (tun) » à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 » objet de la présente note d'opération.

➤ **Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société Union de Factoring s'engage à charge l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UNIFACTOR 2013 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

➤ **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :**

L'Union de Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/0833** en date du **14/08/2013**, du document de référence enregistré par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/005** en date du **14/08/2013** et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 31/08/2013, est mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV, de l'Amen Invest intermédiaire en bourse – 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2013-2 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26/07/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2013-2 »

Montant : 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'octobre de l'année n.

Taux fixe

7,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,2992%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,3211 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 novembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15 novembre 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09 septembre 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 19 juillet 2013, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0834** en date du **23 août 2013**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease arrêtés au 30 juin 2013, pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue Brahim Jaffel El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

AVIS DES SOCIETES

Paiement de dividendes

Banque de l'Habitat

Société anonyme au capital de 90.000.000 Dinars
Siège social : 18, av. Mohamed V - 1080 Tunis
Registre de commerce n° B 138 81 1996

La Banque de l'Habitat porte à la connaissance de ses actionnaires, des intermédiaires en bourse et de l'ensemble du public que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 août 2013 a fixé le montant net du dividende par action à 400 millimes et que ces dividendes seront mis en paiement à partir du 06 septembre 2013 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du teneur de compte dépositaire des titres

P/ LA BANQUE DE L'HABITAT

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

AVIS

COURBE DES TAUX DU 03 SEPTEMBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,819%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,821%	1 001,162
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,823%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,828%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,836%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,844%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,847%	1 015,179
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,852%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,859%	1 027,221
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,863%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014	4,867%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,972%	1 027,026
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,133%	997,281
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,233%	999,939
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,373%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,793
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,559%	1 039,925
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,875%	983,577
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,978%	977,532
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,211%		962,539
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 038,212
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		951,961

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,452	146,465		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,893	12,895		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,326	1,327		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,947	35,951		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,826	48,830		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	159,966	160,097		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	555,007	556,881		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	119,948	121,066		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,383	122,743		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,452	116,671		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,820	112,048		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,494	87,628		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	127,803	127,277		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	96,563	96,308		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,709	106,802		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 343,183	1 343,640		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 271,075	2 282,603		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	103,293	104,343		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,688	102,589		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,723	122,619		
21	FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 190,742	1 191,447	1 197,530		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	126,449	126,436		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,418	15,446		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 903,747	5 896,118		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 049,737	5 047,670		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,184	2,180		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,893	1,892		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,101	1,103		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	106,737	106,761
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,027	103,038
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,319	104,332
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,280	101,313
33	TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,137	102,152
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,612	105,624
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,682	102,695
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,246	102,260
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,830	102,842
38	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,255	104,266
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,637	100,653
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,804	102,815
41	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,790	102,803
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,519	105,544
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,305	104,315
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,125	102,135
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,345	101,355
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,358	103,369
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,212	101,223
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,312	102,322
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,255	103,265
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,184	101,195
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,455	102,465
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,574	103,583
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,034	101,044

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,387	10,389
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,733	101,743
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,293	102,309
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,946	100,015
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,603	67,489
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	148,784	149,172
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 479,882	1 484,058
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,278	108,409
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	106,818	106,906
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	85,992	85,559
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,712	16,716
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	271,068	272,397
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,114	36,288
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 335,111	2 338,379
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,219	76,156
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,564	56,592
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,346	100,298
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	110,432	110,455
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	99,506	99,520
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,331	11,324
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,025	12,022
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,928	14,901
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,453	14,440
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,850	11,862
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,716	10,726
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,470	10,480
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,592	10,592
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	126,627	126,568
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,495	126,314
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,250	10,223
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	102,681	102,566
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,963	20,026
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	78,807	78,577
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	79,910	79,559
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,342	97,162
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	93,841	94,009
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,889	98,854
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,432	99,405
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,438	95,993
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	101,537	102,776
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	128,753	128,835
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,600	10,597
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	116,110	116,145
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,755	116,774
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	102,837	103,097
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	97,973	98,367
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	183,952	183,379
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,632	162,402
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,935	141,919
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 997,443	9 967,716
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,028	19,881
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	132,302	132,008
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 502,440	1 500,709
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	107,264	107,273
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,666	87,327
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	113,480	114,368
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 015,984	8 997,849
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,529	9,542
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,314	9,344

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

La Société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, - publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Hechmi ABDELWAHED et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF .

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Solde au		
Notes	30 Juin 2013	30 Juin 2012	31 décembre 2012	
Actifs				
Actifs non courants				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	2 218 521	2 215 171	2 215 571	
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 701 658)	(1 477 772)	(1 651 705)	
(B.1)	516 863	737 399	563 866	
Immobilisations corporelles	11 081 149	10 629 960	10 922 143	
Amortissements des immobilisations corporelles	(6 369 462)	(5 903 071)	(6 147 060)	
(B.1)	4 711 687	4 726 889	4 775 083	
Immobilisations financières	16 114 167	16 106 190	16 106 190	
Provision pour dépréciation				
(B.2)	16 114 167	16 106 190	16 106 190	
Total des actifs immobilisés	21 342 717	21 570 478	21 445 139	
Total des actifs non courants	21 342 717	21 570 478	21 445 139	
Actifs courants				
Stocks	18 124 901	22 302 807	8 182 200	
Clients et comptes rattachés	11 005 754	8 555 478	7 181 411	
Provisions sur comptes clients	(1 027 192)	(1 049 210)	(1 027 192)	
(B.4)	9 978 563	7 506 268	6 154 219	
Autres actifs courants	3 820 431	4 522 777 (*)	1 583 026	
Provisions sur autres actifs courants	(2 000)	(18 000)	(2 000)	
(B.5)	3 818 431	4 504 777	1 581 026	
Placements et autres actifs financiers	131 697 440	117 411 250	71 769 000	
Liquidités et équivalents de liquidités	7 748 985	10 415 166	2 694 579	
(B.7)				
Total des actifs courants	171 368 320	162 140 267	90 381 024	
Total des actifs	192 711 037	183 710 745	111 826 163	

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note III)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au		
		30 Juin 2013	30 Juin 2012	31 décembre 2012
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres				
Capital social		38 250 000	31 875 000	31 875 000
Réserves		3 762 567	3 125 067	3 125 067
Résultats reportés		22 000 483	24 270 112	24 270 112
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		64 013 050	59 270 179	59 270 179
Résultat de l'exercice		13 360 093	14 923 444	20 680 371
Total des capitaux propres avant affectation	(B.8)	77 373 143	74 193 623	79 950 550
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts		40 000	40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	(B.9)	350 000	350 000	350 000
Total des passifs non courants		390 000	390 000	390 000
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.10)	90 271 966	90 608 400	29 611 625
Autres passifs courants	(B.11)	24 619 181	18 487 665 (*)	1 846 685
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.12)	56 747	31 058	27 302
Total des passifs courants		114 947 894	109 127 122	31 485 613
Total des passifs		115 337 894	109 517 122	31 875 613
Total des capitaux propres et des passifs		192 711 037	183 710 745	111 826 163

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note III)

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période de 6 mois close le		Exercice de 12
		30 Juin 2013	30 Juin 2012	mois clos le
				31 décembre
				2012
Revenus	(R.1)	114 698 619	108 247 673	166 262 050
Autres produits d'exploitation	(R.2)	546 097	530 325	1 018 029
Marge brute		115 244 716	108 777 998	167 280 079
Variation des stocks de produits finis et des encours	(R.3)	9 942 702	13 816 594	(303 964)
Achats de marchandises consommées	(R.4)	(107 057 392)	(104 621 483)	(139 972 454)
Achats d'approvisionnements consommés	(R.5)	(289 280)	(254 934)	(521 443)
Charges de personnel	(R.6)	(2 319 092)	(2 008 993)	(4 435 364)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.7)	(272 355)	(392 352)	(832 464)
Autres charges d'exploitation	(R.8)	(1 393 623)	(1 569 234)	(2 971 623)
Total		(101 389 041)	(95 030 402)	(149 037 311)
Résultat d'exploitation		13 855 675	13 747 597	18 242 768
Charges financières nettes	(R.9)	282 210	109 566	178 024
Produits des placements	(R.10)	3 979 333	4 396 553	6 657 656
Autres gains ordinaires	(R.11)	20 061	26 100	26 776
Autres pertes ordinaires	(R.12)	(4 934)	(360 175)	(13 943)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		18 132 345	17 919 640	25 091 283
Impôt sur les bénéfices		(4 772 252)	(2 996 196)	(4 410 912)
Résultat net de l'exercice		13 360 093	14 923 444	20 680 371

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le
		30 Juin 2013	30 Juin 2012	31 décembre 2012
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation				
Résultat net		13 360 093	14 923 444	20 680 371
Ajustements pour				
*Amortissements et provisions	(F.1)	272 355	392 352	832 464
*Reprises sur provisions		-	-	(60 209)
*Variation des:				
- Stocks	(F.2)	(9 942 702)	(13 817 158)	303 449
- Créances clients	(F.2)	(3 824 343)	(1 977 540)	(603 474)
- Autres actifs	(F.2)	(2 237 405)	(5 090 530)	672 894
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	67 495 336	50 251 752	(16 184 676)
*Autres ajustements				
-Plus au moins values de cession				
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		65 123 335	44 682 318	5 640 819
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.4)	(161 957)	(556 875)	(849 457)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières	(F.5)	(7 976)	(265 945)	(265 945)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(169 933)	(822 820)	(1 115 402)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Dividendes et autres distributions		-	-	(14 025 000)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		-	-	(14 025 000)
Variation de trésorerie		64 953 402	43 859 498	(9 499 583)
Trésorerie au début de l'exercice		74 436 276	83 935 860	83 935 860
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.6)	139 389 678	127 795 358	74 436 276

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ARTES S.A « Automobile Réseau Tunisien et Services » (ex Renault Tunisie) est une société anonyme au capital de 38 250 000 DT créée le 24 février 1947.

L'activité de la société consiste en la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange de la marque « RENAULT » et « DACIA » et en la réparation de voitures.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la société ARTES S.A., arrêtés au 30 Juin 2013, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459.

II.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit:

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations

Les immobilisations acquises par ARTES S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants:

Nature	Taux annuels
Constructions	5 %
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	De 10% à 15%
Matériels et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	De 10% à 20%
Matériels informatiques	De 15% à 33%
Logiciels	33%

- **Stocks**

Les valeurs d'exploitation d'ARTES S.A. sont composées essentiellement de véhicules neufs. Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport, les frais d'assurance, de transit et de frêt.

- **Provision sur créances clients**

A chaque arrêté comptable, ARTES S.A. procède à l'évaluation du risque de non recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsqu'ARTES S.A a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque la société ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

III. RETRAITEMENTS OPERES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Certaines rubriques du bilan relatives à l'exercice clos le 30 juin 2012 ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2012 avant reclassement.

Le tableau ci-dessous résume les reclassements opérés pour chaque rubrique des états financiers impactée :

Désignation	30/06/2012 Avant reclassement	Reclassement	30/06/2012 Après reclassement
<u>Bilan</u>			
Autres actifs courants	7 346 451	(2 823 674)	4 522 777
<i>Reclassement impôts sur les sociétés</i>		<i>(2 823 674)</i>	
Autres passifs courants	21 311 338	(2 823 674)	18 487 665
<i>Reclassement impôts sur les sociétés</i>		<i>(2 823 674)</i>	

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

III.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 30 Juin 2013 comme suit:

Désignation	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Valeur brute au 30/06/2013	Amortissements cumulés au 31/12/2012	Dotation	Amortissements cumulés au 30/06/2013	VCN au 30/06/2013
Concession marque	1 000 000	-	1 000 000	(477 671)	(25 000)	(502 671)	497 329
Logiciels	1 214 821	2 950	1 217 771	(1 174 034)	(24 953)	(1 198 987)	18 784
Fonds commercial	750	-	750	-	-	-	750
Logiciel en cours	-	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles	2 215 571	2 950	2 218 521	(1 651 705)	(49 953)	(1 701 658)	516 863
Terrains	3 117 512	-	3 117 512	-	-	-	3 117 512
Constructions	1 048 962	-	1 048 962	(1 019 788)	(4 519)	(1 024 307)	24 655
AAI des constructions	2 854 512	12 047	2 866 559	(2 227 648)	(70 527)	(2 298 175)	568 384
Matériel industriel	913 483	2 443	915 926	(825 305)	(16 857)	(842 163)	73 764
Outillage industriel	94 920	-	94 920	(58 157)	(3 838)	(61 995)	32 925
Matériel de transport	948 813	41 450	990 263	(664 898)	(56 761)	(721 659)	268 604
Equipement de bureau	681 362	1 687	683 049	(441 110)	(30 451)	(471 561)	211 489
Autres immob corporelles	77 651	76 744	154 395	(61 471)	(4 072)	(65 543)	88 852
Matériel informatique	815 045	12 330	827 375	(703 358)	(34 270)	(737 627)	89 748
AAI divers	12 392	-	12 392	(6 327)	(1 108)	(7 435)	4 958
Immob corporelles en cours	138 996	-	138 996	(138 996)	-	(138 996)	-
Avances et acompte sur immobilisations corporelles	218 495	12 306	230 801	-	-	-	230 801
Total Immobilisations corporelles	10 922 143	159 007	11 081 149	(6 147 060)	(222 402)	(6 369 462)	4 711 687
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	13 137 713	161 957	13 299 670	(7 798 765)	(272 354)	(8 071 119)	5 228 551

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent au 30 Juin 2013 un solde de 16 114 167 DT contre un solde de 16 106 190 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Titres de participation	15 914 655	15 914 655	15 914 655
- ARTEGROS	4 999 850	4 999 850	4 999 850
- BOWDEN	100	100	100
- AUTRONIC	587 820	587 820	587 820
- Compagnie Internationale de Leasing	10 621	10 621	10 621
- ADEV	2 866 700	2 866 700	2 866 700
- ARTIMO	6 300 000	6 300 000	6 300 000
- UIB	1 000 014	1 000 014	1 000 014
- VEDEV	149 550	149 550	149 550
Dépôts et cautionnements	199 511	191 535	191 535
Total	16 114 167	16 106 190	16 106 190

B.3. Stocks

Les stocks présentent au 30 Juin 2013 un solde de 18 124 901 DT contre un solde de 8 182 200 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Véhicules neufs	12 181 234	6 332 822	8 065 457
Pièces de rechange	47 586	256 996	40 098
Véhicules neufs en transit	5 896 081	15 712 989	76 644
Total	18 124 901	22 302 807	8 182 200

B.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 30 Juin 2013 un solde net de 9 978 563 DT contre un solde net de 6 154 219 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Clients VN et APV	9 897 719	6 865 895	5 551 089
Clients effets à recevoir	70 254	885 268	602 786
Autres clients	10 590	-	345
Clients douteux	1 027 192	804 314	1 027 192
Total brut	11 005 754	8 555 478	7 181 411
Provision pour dépréciation des créances clients	(1 027 192)	(1 049 210)	(1 027 192)
Total net	9 978 563	7 506 268	6 154 219

B.5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 30 Juin 2013 un solde net de 3 818 431 DT contre un solde net de 1 581 026 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012 (*)	Solde au 31/12/2012
Personnel	93 436	77 495	99 724
Etat impôts et taxes	-	13 431*	723 433
Avances aux fournisseurs	493 360	548 190	115 912
Compte de régularisation actif	3 227 479	3 853 653	582 267
Autres débiteurs divers	6 155	30 006	61 690
Total brut	3 820 431	4 522 777	1 583 026
Provision pour dépréciation des autres actifs	(2 000)	(18 000)	(2 000)
Total net	3 818 431	4 504 777	1 581 026

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note III)

B.6. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 131 697 440 DT au 30 Juin 2013 contre un solde de 71 769 000 DT au 31 décembre 2012 et correspondent à des placements à court terme.

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 30 Juin 2013 un solde de 7 748 985 DT contre un solde de 2 694 579 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
ATTIJARI BANK	81 619	201 433	113 150
BT	1 992 662	1 411 277	328 112
ZITOUNA	5 643	5 738	5 691
UBCI EURO	146 558	129 456	138 709
ARAB TUNISIAN BANK	185 213	88 319	
UIB	130 432	5 485 470	245 089
AMEN BANQUE	14 938	471 348	540 384
UBCI	181 769	20 527	160 836
ABC	18 595	18 631	18 782
UBCI DOLLARS	11 643	11 150	10 903
STB	-	-	221 559
BNA	4 776 632	1 194 660	865 191
BIAT	182 153	277 803	34 328
EFFET A L'ENCAISSEMENT	8 703	43 987	-
CHEQUE A ENCAISSER	5 008	1 047 950	4 428
CAISSE A FOND FIXE	7 000	7 000	7 000
CCP	418	418	418
Total	7 748 985	10 415 166	2 694 579

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 30 Juin 2013 une valeur de 77 373 143 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit:

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves spéciales de réev.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2011	25 500 000	2 550 000	515 473	59 594	27 172 604	17 497 509	73 295 180
Affectation du résultat 2011 (PV AGO du 21 Juin 2012)							
-Augmentation du capital	6 375 000	-	-	-	(6 375 000)	-	-
- Résultats reportés	-	-	-	-	3 472 509	(3 472 509)	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	(14 025 000)	(14 025 000)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	20 680 371	20 680 371
Capitaux propres au 31/12/2012	31 875 000	2 550 000	515 473	59 594	24 270 112	20 680 371	79 950 550
Affectation du résultat 2012 (PV AGO du 26 Juin 2013)							
-Augmentation du capital	6 375 000	-	-	-	(6 375 000)	-	-
- Réserve légale	-	637 500	-	-	-	(637 500)	-
- Résultats reportés	-	-	-	-	4 105 371	(4 105 371)	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	(15 937 500)	(15 937 500)
- Résultat du premier semestre 2013	-	-	-	-	-	13 360 093	13 360 093
Capitaux propres au 30/06/2013	38 250 000	3 187 500	515 473	59 594	22 000 483	13 360 093	77 373 143

B.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 30 Juin 2013 un solde de 350 000 DT contre le même solde au 31 décembre 2012.

B.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 30 Juin 2013 un solde de 90 271 966 DT contre un solde de 29 611 625 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs VN, APV divers et autres fournisseurs	1 259 074	1 755 078	859 038
Effets à payer	83 049 970	73 059 983	28 654 464
Fournisseurs - factures non encore parvenues	5 962 921	15 793 339	98 124
			-
Total	90 271 966	90 608 400	29 611 625

B.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 30 Juin 2013 un solde de 24 619 181 DT contre un solde de 1 846 685 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012 (*)	Solde au 31/12/2012
Etat - impôts et taxes	3 728 156	1 545 017*	641 249
Avances et acomptes clients	3 512 945	1 601 566	396 166
Créditeurs divers	16 745 184	14 726 123	380 761
Personnel	240 792	225 175	250 085
Compte de régularisation passif	392 104	389 784	178 423
Total	24 619 181	18 487 665	1 846 685

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note III)

B.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent au 30 Juin 2013 un solde de 56 747 DT contre un solde de 27 302 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
ARAB TUNISIAN BANK	-	-	27 302
STB	56 747	31 058	-
Total	56 747	31 058	27 302

III.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus totalisent 114 698 619 DT au titre du premier semestre 2013 contre 108 247 673 DT au titre du premier semestre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Ventes de véhicules neufs	111 266 523	104 610 361	159 272 568
Ventes pièces de rechange y compris huile	2 626 532	2 720 861	5 370 048
Ventes travaux atelier	598 854	570 053	1 033 372
Ventes garanties	141 205	279 042	485 765
Ventes de matériels extérieurs pour VN	65 504	67 357	100 298
Total	114 698 619	108 247 673	166 262 050

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent 546 097 DT au titre du premier semestre 2013 contre 530 325 DT au titre du premier semestre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Autres activités et revenus des immeubles	375 151	358 939	725 047
Transfert de charges	170 746	170 701	232 574
Ventes déchets	200	685	198
Reprise sur provision	-	-	60 209
Total	546 097	530 325	1 018 029

R.3. Variation des stocks de produits finis et des encours

La variation des stocks de produits finis et des encours totalisent (9 942 702) DT au titre de du premier semestre 2013 contre (13 816 594) DT au titre de l'exercice 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Stocks véhicules neufs	(9 935 214)	(13 568 573)	335 137
Stocks MPR et encours atelier	(7 488)	(248 021)	(31 173)
Total	(9 942 702)	(13 816 594)	303 964

R.4. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés totalisent 107 057 392 DT au titre du premier semestre 2013 contre 104 621 483 DT au titre du premier semestre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Achats véhicules neufs	83 643 537	81 798 637	108 113 338
Frais sur achats véhicules neufs	21 215 016	20 316 036	27 125 373
Achats MPR	2 198 839	2 506 808	4 733 743
			-
Total	107 057 392	104 621 483	139 972 454

R.5. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent 289 280 DT au titre du premier semestre 2013 contre 254 934 DT au titre du premier semestre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Achats non stockés de matières et fournitures	76 100	87 384	144 379
Achats carburant	67 646	81 520	133 327
Achats services informatiques	84 422	14 430	88 346
Electricité	34 226	43 737	91 448
Autres achats d'approvisionnement consommés	26 886	27 862	63 943
Total	289 280	254 934	521 443

R.6. Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 2 319 092 DT au titre du premier semestre 2013 contre 2 008 994 DT au titre du premier semestre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Salaires bruts	1 765 596	1 656 535	3 110 605
Charges sociales	311 632	252 714	907 460
Autres charges de personnels	241 864	99 745	417 298
Total	2 319 092	2 008 993	4 435 364

R.7. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 272 355 DT au titre du premier semestre 2013 contre 392 352 DT au titre du premier semestre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	49 953	218 441	347 844
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	222 402	173 911	462 429
Dotations aux provisions pour dépréciations clients	-		22 190
Total	272 355	392 352	832 464

R.8. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 1 393 623 DT au titre du premier semestre 2013 contre 1 569 234 DT au titre du premier semestre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Locations	360 054	438 587	883 802
Entretiens et réparations	65 630	50 920	120 659
Primes d'assurances	106 352	53 918	112 844
Personnel extérieur à l'entreprise	73 403	110 773	273 778
Publicités, publications relations publiques	122 707	147 914	338 231
Frais postaux et frais de télécommunications	66 476	100 175	159 979
Commissions sur ventes et honoraires	167 569	230 666	383 639
Autres impôts, taxes et versements assimilés	364 131	330 486	529 917
Autres charges d'exploitation	67 302	105 795	168 774
Total	1 393 623	1 569 234	2 971 623

R.9. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent (282 210) DT (Produits financiers) au titre du premier semestre 2013 contre (109 566) DT (Produits financiers) au titre du premier semestre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Charges financières	52 108	50 811	104 856
Intérêts sur effets VN	(245)	(278)	(693)
Gain de change	(356 318)	(215 671)	(346 104)
Perte de change	22 245	55 573	63 916
Total	(282 210)	(109 566)	(178 024)

R.10. Produits des placements

Les produits des placements totalisent 3 979 333 DT au titre du premier semestre 2013 contre 4 396 553 DT au titre du premier semestre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Dividendes perçus	1 951 439	2 953 144	2 955 240
Produits sur placements à court terme	2 027 894	1 443 409	3 702 417
Total	3 979 333	4 396 553	6 657 656

R.11. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent 20 061 DT au titre du premier semestre 2013 contre 26 100 DT au titre du premier semestre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Autres gains	20 061	23 655	24 286
Produits sur inscription 4CV	-	2 445	2 490
Total	20 061	26 100	26 776

R.11. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent 4 934 DT au titre du premier semestre 2013 contre 360 175 DT au titre du premier semestre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Exercice 2012
Indemnités de départ à la retraite	-	315 617	-
Autres pertes ordinaires	4 934	44 558	13 943
Total	4 934	360 175	13 943

III.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Libellé	Montants en DT
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	222 402
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	49 953
Total	272 355

F.2. Variation des actifs

Libellé	Solde au 30/06/2013 (a)	Solde au 31/12/2012 (b)	Variation (b) - (a)
Stock	18 124 901	8 182 200	(9 942 702)
Créances clients	11 005 754	7 181 411	(3 824 343)
Autres actifs	3 820 431	1 583 026	(2 237 405)
Variation des actifs	32 951 087	16 946 637	(16 004 450)

F.4. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2012 (a)	Solde au 31/12/2011 (b)	Variation (a) - (b)
Fournisseurs et comptes rattachés	90 271 966	29 611 625	60 660 341
Autres dettes	24 619 181	1 846 685	22 772 496
Dividendes	(15 937 500)	-	(15 937 500)
Variation des passifs	98 953 647	31 458 311	67 495 336

F.5. Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles	(159 007)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 950)
Total	(161 957)

F.6. Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières

Libellé	Montants en DT
Dépôt et cautionnement	(7 976)
Total	(7 976)

F.7. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 30 Juin 2013
Placements à court terme	131 697 440
ATTIJARI BANK	81 619
BT	1 992 662
ZITOUNA	5 643
UBCI EURO	146 558
ARAB TUNISIAN BANK	185 213
UIB	130 432
AMEN BANQUE	14 938
UBCI	181 769
ABC	18 595
UBCI DOLLARS	11 643
BNA	4 776 632
BIAT	182 153
EFFET A L'ENCAISSEMENT	8 703
CHEQUE A ENCAISSER	5 008
CAISSE A FOND FIXE	7 000
CCP	418
STB	(56 747)
Trésorerie nette	139 389 678

IV. Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Provisions
1- Engagements donnés			
<i>a) Garanties réelles</i>			
Cautionnement (1)	1 763 452	1 763 452	-
Total	1 763 452	1 763 452	-

(1) Cautions douanières et cautions sur marchés définitives et provisoires

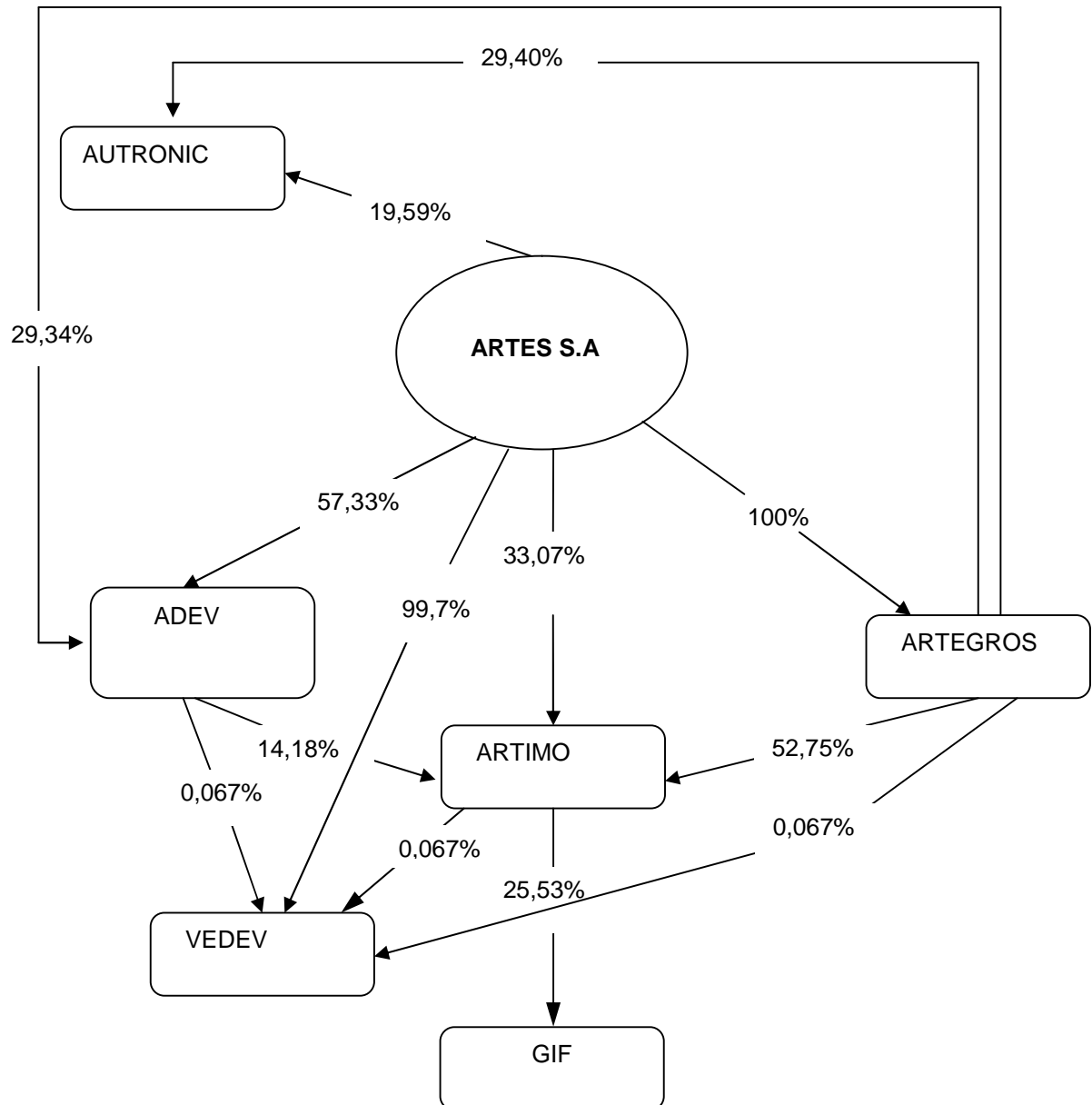
V. Notes sur les parties liées

5.1. Parties liées

Les parties liées d'ARTES S.A sont constituées de:

1. Parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les parties liées appartenant au Groupe ARTES se présentent comme suit:



2. Parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

Les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES comprennent les sociétés suivantes: DALMAS, AFRIVISION ET SONY, AFRIVISION SERVICES, MAGHREB MOTORS, TMM, IMMOBILIER DE MAGHREB, POINT COM, MINOTERIE LA SOUKRA, ITUCY PEUGEOT, MODERN INDUSTRIE et IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT.

5.2. Transactions avec les parties liées

1. Transactions avec les parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les opérations avec les parties liées appartenant au groupe ARTES au titre de du premier semestre 2013 se détaillent comme suit:

- Pour l'exercice clos le 30 Juin 2013, les achats de pièces de rechange facturés par la société « ARTEGROS » à la société «ARTES S.A», s'élèvent à 2 161 158 DT hors TVA. Au 30 Juin 2013, la dette du fournisseur «ARTEGROS», est de 435 785 DT.
- Pour l'exercice clos le 30 Juin 2013, les ventes réalisées avec la société «ADEV SARL» s'élèvent à 23 252 DT hors TVA. Au 30 Juin 2013, les ventes non encore réglées s'élèvent à 23 760 DT.
- Pour l'exercice clos le 30 Juin 2013, la société «ARTES S.A» a constaté des dividendes au titre de l'exercice 2012 des sociétés «AUTRONIC», «ADEV» et «ARTEGROS» pour un montant total de 1 951 438 DT, se détaillant comme suit:

Libellé	Montant DT
Dividendes reçus d'ARTEGROS	1 499 955
Dividendes reçus d'AUTRONIC	162 630
Dividendes reçus d'ADEV	286 670
CIL	2 183
Total	1 951 438

- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A.» a conclu avec la société «ARTIMO S.A.R.L» une convention pour la mise à disposition de cette dernière, d'une partie de son terrain sis au 39, avenue K.Pacha.
Pour l'exercice clos le 30 Juin 2013, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 30 000 DT en hors taxes.
Cette même convention stipule la facturation par la société «ARTIMO S.A.R.L» à la société «ARTES S.A» du loyer du nouveau « show room » et des locaux d'administration édifée sur le terrain propriété de la société «ARTES S.A».
Pour l'exercice clos au 30 Juin 2013, le loyer s'élève à 210 000 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39, avenue K.Pacha., signé le 31 juillet 1998 avec la société «ARTEGROS».
Pour l'exercice clos le 30 Juin 2013, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 45 000 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ARTEGROS » un avenant au contrat signé le 06 Mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique.
Pour l'exercice clos le 30 Juin 2013, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à «ARTEGROS» s'élèvent à 111 000 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha., signé le 16 Juin 2006 avec la société « ADEV SARL ».
Pour l'exercice clos le 30 Juin 2013, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 24 000 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société «ADEV SARL» un contrat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique.
Pour l'exercice clos le 30 Juin 2013, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à la société «ADEV SARL» s'élèvent à 63 000 DT en hors taxes.

2. Transactions avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

✓ Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2013

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société « ARTES SA » avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES, durant l'exercice 2012 au titre des ventes et des réparations de véhicules se présente comme suit:

Société	Chiffre d'affaires HT premier semestre 2013	Créance au 30/06/2013
DALMAS	7 622	15 221
AFRIVISION ET SONY	3 201	47 749
TMM	389	796
ITU CY PEUGEOT	6 942	8196
MINOTERIE LA SOUKRA	1 027	227
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	1 041	1 230
AFRI IMMOBILIERE	-	2 637
GIF	1436	1 696
Total	21 658	77 752

- Les achats effectués par la société ARTES auprès des autres parties liées, autres que les sociétés du groupe ARTES, durant le premier semestre 2013, se présentent comme suit:

Société	Achats HT premier semestre 2013	Dettes au 30/06/2013
AFRIVISION SERVICES	-	1 306
SONY AFRIVISION	806	1 310
Total	806	1 616

✓ **Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:**

- Au cours de l'exercice 2003, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et « Etablissements DALMAS et compagnies SARL » pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour entreposage, entretien et livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale, facturée par « Etablissements DALMAS et compagnies SARL », s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Pour l'exercice clos le 30 Juin 2013, la charge de loyer s'élève à 150 054 DT en hors taxes.

VI. Evénements postérieurs

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés pour la publication en date du 29 août 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2013**

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A,

Introduction

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la société «ARTES S.A.» arrêtés au 30 juin 2013.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons conduit cet examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un tel examen consiste en la mise en œuvre de procédures analytiques, en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des opérations financières et comptables et en d'autres procédures de revue des comptes.

Un examen limité est d'une étendue considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes professionnelles et il ne nous permet pas, de ce fait, d'obtenir l'assurance d'avoir relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «ARTES S.A» au 30 juin 2013, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

Tunis, le 29 Août 2013

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG

Mohamed Zinelabidine CHERIF

ACFI

Hechmi ABDELWAHED

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

- BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats –BTE- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au **30 juin 2013**. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Banque de Tunisie et des Emirats

Bilan Arrêté au 30 Juin 2013 (unité : en milliers de dinars)

<i>A C T I F</i>	<i>Note</i>	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	23 108	9 938	6 813
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	56 955	102 282	119 155
Créances sur la clientèle	3	524 579	510 019	500 233
Portefeuille d'investissement	4	63 752	53 875	61 740
Valeurs immobilisées	5	13 464	12 674	13 621
Autres actifs	6	11 956	16 681	11 457
TOTAL ACTIF		693 814	705 469	713 019
<i>P A S S I F</i>				
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	17 320	103 255	52 037
Dépôt & avoirs de la clientèle	8	353 326	271 281	341 672
Emprunts & ressources spéciales	9	162 760	178 869	164 380
Autres passifs	10	14 777	7 421	9 674
TOTAL PASSIF		548 183	560 826	567 763
<i>CAPITAUX PROPRES</i>				
Capital		90 000	90 000	90 000

Réserves		53 501	52 467	52 507
Actions propres		-840	-840	840
Résultat reporté		844	1 342	1 159
Résultat de la période		2 126	1 674	2 430
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	145 631	144 643	145 256
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		693 814	705 469	713 019

Banque de Tunisie et des Emirats

Etat des engagements hors Bilan

Arrêté au 30 Juin 2013

(unité : en milliers de dinars)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>				
Cautions, avals et autres garanties données	12	60 501	75 431	62 539
Crédits documentaires		30 758	40 821	27 552
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		91 260	116 252	90 091
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>				
Engagements de financement donnés		62 312	28 019	29 180
Engagements sur titres		0	467	250
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		62 312	28 486	29 430
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>				
Engagements de financement reçus	13	5 282	28 773	5 282
Garanties reçues	14	350 063	430 022	349 222
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		355 345	458 795	354 804

Etat de résultat Période du 1er Janvier au 30 Juin 2013

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	15	16 461	15 223	31 972
Commissions		3 942	3 425	6 819
Gains sur opérations de change		1 044	247	1 664
Revenus du portefeuille d'investissement	16	1 192	779	1 811
Total produits d'exploitation bancaire		22 639	19 674	42 266
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	17	-9 312	-7 856	-16 890
Commissions encourues		-176	-189	-347
Total charges d'exploitation bancaire		-9 488	-8 045	-17 237
PRODUIT NET BANCAIRE		13 151	11 629	25 029
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	18	-2 930	-2 664	-6 317
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	-428	-40	-380
Autres produits d'exploitation		891	16	275
Frais de personnel	20	-5 887	-4 650	-10 300
Charges générales d'exploitation		-2 064	-1 647	-4 543
Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-597	-533	-1 176
Dotations aux résorptions des non valeurs		-78	0	-157
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 058	2 111	2 431
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		88	-7	139
Impôts sur les sociétés	21	-20	-430	-140
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 126	1 674	2 430
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 126	1 674	2 430
Effets des modifications comptables			569	-835
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		2 126	1 105	1 595

Banque de Tunisie et des Emirats

Etat de flux de trésorerie Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2013 (Unité : en milliers de dinars)

		<i>Exercice</i>		
<i>ACTIVITE D'EXPLOITATION</i>	<i>Notes</i>	<i>30-juin-13</i>	<i>30-juin-12</i>	<i>2012</i>
Produits d'exploitation bancaires encaissés		22 782	21 067	44 257
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-9 185	-7 181	-17 209
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		-2216	0	-196
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-34 880	-21 165	19 601
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		10 244	57 974	127 133
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-7 660	-7 918	-15 750
Autres flux d exploitation		20 903	-9 563	-39 141
Impôts sur les sociétés		-68	-56	-275
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-80	33 158	118 420

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	80	402	525
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-2 011	286	-8 273
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-839	-1 511	-2 883

Flux de trésorerie net provenant des activités

d'investissement	-2770	-823	-10631
-------------------------	--------------	-------------	---------------

ACTIVITES DE FINANCEMENT

Emission /Remboursement d'emprunts	-750	34 030	24 530
Augmentation/diminution ressources spéciales	-7 011	-5 148	-15 229
Dividendes versés	49	41	-1 717

Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	-7 712	28 923	7 584
------------------------------------------------------------------------------	---------------	---------------	--------------

Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités

Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-10 562	61 258	115 373
------------------------------------------------------------------------------------	---------	--------	---------

Liquidités et équivalents en début de période	63 893	-51 480	-51 480
-----------------------------------------------	--------	---------	---------

Liquidités et équivalents en fin de période	22	53 331	9 778	63 893
----------------------------------------------------	-----------	---------------	--------------	---------------

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 30 JUIN 2013

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

2. BASES DE MESURES

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés

au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2- Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférée au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3- Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille titre détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

3.6.1- Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2- Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Les établissements de crédit peuvent pour l'évaluation du montant de ces provisions recourir à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet ou s'appuyer sur des modèles qui leurs sont propres et dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

A ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque au 30/06/2013, s'élèvent à 2 700 KDT.

.

3.6.3- Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7-Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte : la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

3.8-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

4. NOTES EXPLICATIVES (*Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars*)

4.1- ACTIFS

Note 1 : Caisses et avoirs auprès de la BCT

Libelles	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Caisse agences dinars	1 648	1 225	2 372
Caisse agences devises	884	2 844	589
Caisse IBS	270	617	670
Banque Centrale de Tunisie en dinars	6 747	4 025	1 016
Banque Centrale de Tunisie en devises	13 559	1 227	2 166
TOTAL	23 108	9 938	6 813

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Libelles	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	1 620	8 500	3 000
Comptes rattachés	0	1	0
Prêts en devises BCT	0	59 218	46 648
Prêts interbancaires en devises	8 533	3 208	9 827
Avoirs chez les correspondants locaux	60	59	60
Avoirs chez les correspondants étrangers	28 882	12 018	35 957
Créances sur les établissements financiers	17 860	19 278	23 663
TOTAL	56 955	102 282	119 155

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 30 juin 2013, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Concours CT (1)	126 286	112 410	105 028
Concours M.L.T. (2)	386 316	383 650	382 409
Comptes débiteurs de la clientèle	31 604	32 319	30 935
Leasing (3)	29 103	20 561	24 843
Valeurs en recouvrement	-803	1 278	1 402
Total brut	572 506	550 218	544 617
Agios réserves	-14 258	-12 789	-13 010
Provisions	-33 669	-27 410	-31 374
Total net	524 579	510 019	500 233

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Encours non échus	117 698	104 480	97 910
Avance sur dépôt à terme	362	754	305
Intérêts et Commissions impayés	51	122	45
Principal impayé	8 681	7 742	7 534
Intérêts et commissions perçus d'avance	- 520	- 701	- 780
Intérêts et commissions à recevoir	14	13	14
Total	126 286	112 410	105 028

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Encours non échu	355 174	352 900	362 404
Principal échu	1 669	1327	523
Intérêts et commissions échus	428	400	300
Principal impayé	21 195	18 795	13 634
Intérêts et commissions impayés	5 792	7 150	2 543
Intérêts à recevoir	4 027	5 468	5 401

Avance en comptes courants	187	187	187
Intérêts perçus d'avance	-2 166	-2 587	-2 593
Frais de protêt	10	10	10
Total	386 316	383 650	382 409

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Encours	27 854	19 886	23 966
Principal impayé	928	511	613
Intérêts impayés	63	56	53
Intérêts courus	89	-	83
Autres créances	169	108	128
Total	29 103	20 561	24 843

Note 4 : Portefeuille-titres d'investissement

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Titres cotés	7 288	7 288	7 288
Titres non cotés	19 189	17 673	21 761
Fonds gérés BTE SICAR	22 307	19 607	22 307
Titres de Placement	15 269	9 284	10 708
Créances rattachées	2 266	1 876	1 842
TOTAL Brut	66 319	55 728	63 906
Provisions	2 567	1 853	2 166
TOTAL Net	63 752	53 875	61 740

Note 5 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2012	ACQUISITIONS / CESSIIONS	Valeur Brute au 30/6/2013	Amortissements au 31/12/2012	Dotations/Repairs	Valeur Nette au 30/06/2013
Terrain	4 002	0	4 002	0	0	4 002
Constructions	5 253	0	5 253	1 195	64	3 994
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 152	67	1 219	646	66	507
Matériel Informatique	3 540	258	3 798	2 098	176	1 524
Matériel de Transport	335	0	335	280	19	36
A, A & Installations	6 286	115	6 401	2 728	272	3 401
Total	20 567	441	21 008	6 947	597	13 464

Note 6 : Autres postes d'actif

Au 30 juin 2013, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Personnel	342	296	383
Comité d'entreprise	2 728	2 300	2 500
Etat et collectivités locales	1 359	2 136	1 458
Autres débiteurs	1 869	5 676	1 316
Charges reportées	235	19	313
Opérations monétiques	60	54	169
Fonds de couverture de risque de change	0	410	0
Créances prises en charge par l'Etat	5 363	5 790	5 318
Total	11 956	16 681	11 457

4.2-PASSIFS

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Emprunts et refinancement en devises BCT	3 000	80 000	38 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	5 870	3 424	409
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	8 000	19 000	13 000
Avoirs des Correspondants Etrangers	131	0	131
Creances rattachées	70	161	123
Dépôts des établissements financiers spécialisés	249	670	374
TOTAL	17 320	103 255	52 037

Note 8 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Dépôts à terme en dinars	56 885	40 606	37 290
Dépôts à terme en devises	8 720	12 324	33 974
Comptes courants personnes physiques	21 096	21 499	14 832
Comptes courants personnes morales	52 316	36 295	46 342
Comptes d'épargne	29 656	22 124	30 203
Comptes professionnels en devises	4 405	4 620	7 978
Dépôts en dinars convertibles	2 808	1 692	5 335
Certificats de dépôt	79 000	19 000	57 000
Comptes prestataires de service en devises	343	246	283

Comptes négoce international	77	353	272
Personnes non résidentes	66 057	85 183	89 699
Autres sommes dues à la clientèle	31 963	27 339	18 464
TOTAL	353 326	271 281	341 672

Note 9 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Encours emprunts extérieurs	32 204	38 011	33 933
Frais financiers/Emprunts extérieurs	1 007	1 175	1 090
Encours Emprunts obligataires	125 250	135 500	126 000
Frais financiers/Emprunts obligataires	4299	4183	3357
Total	162 760	178 869	164 380

Note 10 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Organismes sociaux	944	747	953
Personnel	2 510	1 261	2 584

Etat et collectivités locales (hors I/S)	619	534	700
Fonds de couverture de risque de change	- 1 064		- 501
Autres créditeurs	11 739	3 255	2 503
Impôts sur les sociétés	20	429	-
Valeurs exigibles après encaissement	9	1 195	3 435
Total	14 777	7 421	9 674

4.3-CAPITAUX PROPRES

Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Capital	90 000	90 000	90 000
Réserves	53 501	52 467	52 507
Actions propres	-840	-840	-840
Résultats reportés	844	1 342	1 159
Résultat de la période	2 126	1 674	2 430
Total	145 631	144 643	145 256

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Cautions en faveur de la clientèle	52 278	69 661	54 255

Cautions en faveur des établissements financiers	7 810	5 711	7 809
Valeur résiduelle Leasing	413	59	474
Total	60 501	75 431	62 539

Note 13 : Engagements de financement reçus

Au 30 juin 2013, les engagements de financement reçus présentent un solde de 5 282 KDT.

Note 14 : Garanties reçues

Au 30 juin 2013, les garanties reçues présentent un solde de 350 063 KDT et représentent des garanties sous forme d'hypothèques ou de nantissement.

4.5-ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Opérations de trésorerie et Interbancaire	206	114	544
Intérêts sur les prêts	15 145	14 366	29 618
Revenus Leasing	944	639	1 579
Commissions sur engagements	92	51	145
Commissions sur avals et cautions	48	35	86
Commissions de rééchelonnement	26	18	0
Total	16 461	15 223	31 972

Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Dividendes	477	205	708
revenus portefeuille titres	680	558	1 090
Plus values sur Titres	35	16	13
Total	1 192	779	1 811

Note 17 : Intérêts et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Opérations de trésorerie et Interbancaire	803	1 679	3 415
Intérêts sur Emprunts extérieurs	668	796	1 518
Commissions sur Emprunts extérieurs	266	338	645
Charges sur Emprunts obligataires	3676	3164	6565
Intérêts sur dépôts	3 899	1 879	4 747
Total	9 312	7 856	16 890

Note 18 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
---------	------------	------------	------------

Reprise des provisions sur prêts	468	1 173	2 263
Pertes courues sur Intérêts	-356	-533	-25
Dotations aux provisions interets	-	-3 229	-621
Dotations aux provisions individuelles	-2 647	-	-7 379
Dotations aux provisions collectives	-	-	-113
Dotations aux provisions hors bilan	-313	-75	-163
Pertes Leasing	-	-	-
Dotations aux provisions Leasing	-244	-	-246
Pertes courus sur principal prêts	33	-	-33
Autres reprises	129	-	-
Total	- 2 930	- 2 664	- 6 317

Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Dotations aux provisions sur titres	-400	0	-313
Reprise sur provisions sur titres	0	0	0
Pertes courus sur titres	- 8	- 1	- 9
Moins value dépréciation titres BTA	-10	- 18	- 27
Amortissement primes d'acquisition BTA	- 10	- 21	- 31
Total	- 428	- 40	- 380

Note 20 : Les charges du personnel

Les charges de personnel, au 30 juin 2013, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Appointements et compléments	4469	3508	7828
Avantages complémentaires	190	148	441
Charges sociales connexes	909	695	1631
Charges fiscales liées au personnel	-	60	-
Autres frais du personnel	34	239	160
Dotations des congés payés	285	-	240
Total	5 887	4 650	10 300

Note 21 : Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt afférente au premier semestre 2013 s'est élevée à 20 KDT.

4.6-ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30/06/2013, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde positif de 53 331 KDT:

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2011
Caisse agences dinars	1 647	1 225	2 372
Caisse agences devises	1 154	2 844	1 258
Banque Centrale de Tunisie en dinars	6 747	3 224	1 016
Banque Centrale de Tunisie en devises	13 559	1 227	2 166
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	1 620	8 500	3 000
Prêts aux Etablissements Financiers Spécialisées	-	-	-
Prêts en devises BCT	-	59 218	46 648
Prêts interbancaires en devises	8 533	3 207	9 827
Avoirs chez les correspondants locaux	59	59	59
Avoirs chez les correspondants étrangers	28 882	13 438	35 957
Emprunts et refinancement en devises BCT	-3 000	-80 000	-
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-5 870	-3 163	-38 410
Total	53 331	9 779	63 893

I - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 86 21 56 Fax +216 71 86 17 89



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS
INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2013**

*Mesdames, messieurs les Actionnaires de
La Banque de Tunisie et des Emirats – BTE*

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », au 30 juin 2013 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 693 814 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 2 126 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis le 15 août 2013

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés

ECC MAZARS

M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes Mr. Raouf MENJOUR et Mr Abderrazak GABSI.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 30 juin 2013 30 juin 2012 31 décembre 2012

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	22 410	22 410	22 410
	Moins : amortissements		-22 224	-21 197	-21 721
			186	1 213	689
	Immobilisations corporelles	3	2 771 489	2 746 398	2 757 062
	Moins : amortissements		-1 160 037	-1 095 765	-1 154 940
			1 611 452	1 650 633	1 602 122
	Immobilisations financières	4	14 286 400	14 155 467	14 088 432
	Moins : provisions		-1 358 518	-620 685	-814 480
			12 927 882	13 534 782	13 273 952
	Total des actifs immobilisés		14 539 520	15 186 628	14 876 763
	Autres actifs non courants		-	-	-
	Total des actifs non courants		14 539 520	15 186 628	14 876 763
ACTIFS COURANTS	Stocks	5	71 378 829	49 497 228	61 394 454
	Moins : provisions		-718 270	-784 397	-784 397
			70 660 559	48 712 831	60 610 057
	Clients et comptes rattachés	6	515 601	2 096 011	999 801
	Moins : provisions		-127 302	-127 302	-127 302
			388 299	1 968 709	872 499
	Autres actifs courants	7	1 895 749	1 433 157	3 101 424
	Placements et autres actifs financiers	8	17 885	19 076	32 395
	Liquidités et équivalents de liquidités	9	197 666	1 014 454	81 062
	Total des actifs courants		73 160 158	53 148 227	64 697 437
	TOTAL DES ACTIFS		87 699 678	68 334 855	79 574 200

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 30 juin 2013 30 juin 2012 31 décembre 2012

CAPITAUX PROPRES	Capital social		4 500 000	4 000 000	4 500 000
	Réserves		15 759 740	14 734 337	14 203 248
	Autres capitaux propres		5 701 071	5 021 071	5 021 071
	Résultats reportés		4 269 948	4 307 964	4 307 964
	Total des capitaux propres avant résultat de la période		30 230 759	28 063 372	28 032 283
	Résultat net de la période	10	398 275	2 455 392	3 561 984
	Total des capitaux propres avant affectation	11	30 629 034	30 518 764	31 594 267
PASSIFS					
Passifs non courants	Emprunts	12	18 072 279	19 311 516	16 277 999
	Autres passifs financiers	13	887 682	871 557	864 290
	Provisions	14	661 150	921 245	944 833
	Total des passifs non courants		19 621 111	21 104 318	18 087 122
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	15	4 077 120	4 242 488	4 017 925
	Autres passifs courants	16	9 402 855	11 520 499	3 821 563
	Concours bancaires	17	4 685 715	948 786	865 276
	Autres passifs financiers	18	19 283 843	-	21 188 047
	Total des passifs courants		37 449 533	16 711 773	29 892 811
	Total des passifs		57 070 644	37 816 091	47 979 933
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		87 699 678	68 334 855	79 574 200

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

		Période close le		Exercice clos le	
	Notes	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	19	1 425 869	10 246 419	18 453 126
	Produits des participations	20	987 929	935 561	973 933
	Autres produits d'exploitation	21	10 195	63 058	112 321
	Total des produits d'exploitation		2 423 993	11 245 038	19 539 380
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des encours	22	9 984 375	3 026 210	14 923 436
	Achats de terrains	23	-1 381 841	-1 508 253	-9 823 932
	Achats d'études et de prestations de service	24	-202 414	-128 666	-794 581
	Achats de matériels, d'équipements et de travaux	25	-7 961 101	-7 981 616	-15 426 488
	Charges de personnel	26	-686 847	-699 665	-1 635 606
	Dotations aux amortissements et aux provisions	27	-255 013	-228 733	-530 545
	Autres charges d'exploitation	28	-285 880	-350 355	-604 942
	Total des charges d'exploitation		-788 721	-7 871 078	-13 892 658
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 635 272	3 373 960	5 646 722
	Charges financières nettes	29	-1 491 043	-789 376	-1 897 400
	Autres gains ordinaires	30	255 472	543 152	599 116
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		399 701	3 127 736	4 348 438
	Impôt sur les sociétés	31	-1 426	-672 344	-786 454
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		398 275	2 455 392	3 561 984

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	Période close le 30 juin 2013	30 juin 2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net		398 275	2 455 392	3 561 984
	▪ Ajustements pour :				
	- Amortissements & provisions		254 913	228 438	508 012
	▪ Variations des :				
	- Stocks		-9 984 375	-3 026 210	-14 923 436
	- Clients		484 200	397 680	1 493 890
	- Autres actifs		1 034 007	-495 694	-2 163 961
	- Fournisseurs et autres passifs		10 635 537	588 580	-700 152
	▪ Plus ou moins values de cession		-14 631	-13 500	-13 500
	Flux de trésorerie provenant des / affecté aux activités d'exploitation		2 807 926	134 686	-12 237 163
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		49 531	13 500	13 500
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles		-104 412	-92 292	-105 448
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		17 810	211 707	268 422
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		-29 600	-2 047 500	-2 050 500
	Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement		-66 671	-1 914 585	-1 874 026
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions		-1 345 050	-1 189 960	-1 196 242
	Encaissement provenant des emprunts		2 103 392	4 784 317	18 949 990
	Remboursements d'emprunts		-7 189 924	-2 580 075	-5 226 969
	Fonds social (variation)		-13 508	-12 411	-43 500
	Flux de trésorerie provenant des / affecté aux activités de financement		-6 445 090	1 001 871	12 483 279
	VARIATION DE TRÉSORERIE		-3 703 835	-778 028	-1 627 910
	Trésorerie au début de la période		-784 214	843 696	843 696
	Trésorerie à la clôture de la période	9 & 17	-4 488 049	65 668	-784 214

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2013

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Créée en 1973 sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) est une société anonyme au capital de 4 500 000 Dinars reparti en 900 000 actions de 5 DT chacune admises à la cote permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le siège Social de la SIMPAR est sis à Tunis, 14 Rue Masmouda – Mutuelleville. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration.

Son activité principale est la promotion immobilière en sa qualité de promoteur immobilier agréé par le Ministère de l'Équipement et son activité accessoire est la prise de participations.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 30 juin 2013 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	270 000	1 350 000	30,00%
CTAMA	94 482	472 410	10,50%
Société ZIED SARL	91 867	459 335	10,21%
FCP VALEURS CEA	39 191	195 955	4,35%
AFRIQUE AUTOS	24 032	120 160	2,67%
Autres actionnaires	380 428	1 902 140	42,27%
TOTAL	900 000	4 500 000	100%

La SIMPAR est soumise au régime fiscal du droit commun.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction de la quote-part de la T.V.A déductible conformément aux dispositions de la note commune n°19/2000.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	2%
- Matériel de transport	20%
- AAI des constructions	10%
- AAI divers	10%
- Équipements de bureaux	10%
- Équipements informatiques	15%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 200 DT, font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

2. Titres de participation

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la SIMPAR). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

3. Stocks

3.1- Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour l'excédent du coût d'entrée du terrain sur sa valeur nette de réalisation.

3.2- Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

3.3- Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production tel que déterminé par la comptabilité analytique et de leur valeur réalisable nette.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

4. Provisions pour réparations et maintenance

Une provision pour réparations et maintenance est constituée pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente) sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas des projets de promotion immobilière et des lotissements) et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NC 13 relative aux charges d'emprunt.

Selon cette norme, l'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des coûts d'emprunt sont encourus et les activités indispensables à la préparation de cet actif (élaboration des plans, obtention des autorisations de bâtir, construction physique, etc.) préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées.

Ainsi, les coûts d'emprunt supportés pendant la phase d'aménagement d'un terrain sont incorporés dans le coût de cet actif dans la période au cours de laquelle les opérations relatives à ce développement sont menées.

6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- a) la Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- b) la Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;

- c) le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- e) les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

En effet, les clients ne disposent que d'une possibilité limitée de modifier les plans - par exemple en sélectionnant une option parmi celles proposées par la Société - ou ne peuvent exiger que des variations mineures des plans d'origine.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être enregistrés et leur montant doit être payé intégralement ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

Les charges, y compris les garanties et autres coûts devant être encourus postérieurement à la livraison des biens immobiliers, sont évaluées de façon fiable et comptabilisées dans un compte de passif en contrepartie d'un compte de charge (constitution de provisions pour réparations et maintenance).

7. Provision pour avantages du personnel

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Les hypothèses appliquées par la SIMPAR pour la détermination de la provision pour avantages du personnel se détaillent comme suit :

- a) une prime égale à trois mensualités calculés sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises et trois mensualités brut pour net (selon le règlement intérieur de la SIMPAR et les différentes décisions du Conseil d'Administration en matière de rémunération du personnel) ;
- b) un taux de croissance des salaires de 5% ;
- c) un taux d'actualisation financière de 7% ;
- d) une probabilité de départ préalable à la retraite de 5%.

8. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la SIMPAR et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(en DT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Montant au 30/06/2012	Montant au 31/12/2012
Fonds gérés	Placements et autres actifs financiers courants	Immobilisations financières	3 883 498	3 883 498
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	Autres passifs courants	Autres passifs financiers courants	-	21 188 047
Dépôts et cautionnements reçus	Emprunts non courants	Autres passifs financiers non courants	871 557	864 290
Produits des fonds gérés	Produits des placements	Produits d'exploitation	110 490	110 490
Prêts au personnel à moins d'un an	Autres actifs courants	Placements et autres actifs financiers courants	19 076	32 395

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS INTERMÉDIAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN) ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2013**

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ
IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN),***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, et qui font apparaître un résultat bénéficiaire et des capitaux propres respectivement de 398 275 DT et 30 629 034 DT.

Ces états financiers intermédiaires comprennent le bilan au 30 juin 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) au 30 juin 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause notre conclusion susmentionnée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que la Banque Nationale Agricole (BNA) détient une participation de 30% dans le capital de la SIMPAR, alors que la SIMPAR détient une participation de 0,3% dans le capital de la BNA. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

Tunis, le 30 août 2013

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

P/ GSAUDIT & ADVISORY

RAOUF MENJOUR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

-UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Sonia LOUZIR et Fayçal DERBEL.

BILAN
ARRETE AU 30 JUN 2013
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<u>ACTIF</u>				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	22 163	32 984	85 705
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	291 977	376 277	197 392
Créances sur la clientèle	3	2 042 677	1 968 307	2 049 947
Portefeuille-titre commercial	4	1 608	5 116	2 231
Portefeuille d'investissement	5	126 152	143 280	138 446
Valeurs immobilisées	6	50 255	51 119	50 419
Autres actifs	7	40 906	47 651	28 769
TOTAL ACTIF		2 575 738	2 624 734	2 552 909
<u>PASSIF</u>				
Banque Centrale et CCP		0	308 167	70 118
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	139 956	119 457	180 678
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	1 967 345	1 842 394	1 847 273
Emprunts et Ressources spéciales	11	112 672	58 397	87 819
Autres passifs	12	100 052	86 188	118 728
TOTAL PASSIF		2 320 025	2 414 603	2 304 616
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		80 494	75 759	80 494
Réserves		155 205	125 849	155 205
Autres capitaux propres		350	441	396
Résultats reportés		1	1	1
Modification comptable		175	0	175
Résultat en instance d'affectation		12 022	0	0
Résultat de l'exercice		7 466	8 081	12 022
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	255 713	210 131	248 293
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 575 738	2 624 734	2 552 909

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 30 JUIN 2013

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
Cautions, Avals et autres garanties données	14	865 938	1 054 951	687 668
Crédits documentaires	15	344 724	304 836	395 287
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 210 662	1 359 787	1 082 955
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
Engagements de financement donnés	16	229 130	244 788	142 520
Engagements sur titres	17	27	27	27
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		229 157	244 815	142 547
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>				
Garanties reçues	18	1 945 057	1 921 788	1 682 609
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 945 057	1 921 788	1 682 609

ÉTAT DE RESULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2013
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	20	64 719	57 480	118 484
Commissions (en produits)	21	19 179	18 758	38 116
Gains sur Portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	6 408	5 058	10 318
Revenus du portefeuille d'investissement	23	2 266	3 544	7 499
<i>Total produits d'exploitation</i>		92 572	84 840	174 417
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	24	(24 241)	(21 750)	(45 055)
Commissions encourues		(1 274)	(1 564)	(2 674)
<i>Total charges d'exploitation</i>		(25 515)	(23 314)	(47 729)
PRODUIT NET BANCAIRE		67 057	61 526	126 688
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	25	(6 668)	(7 295)	(15 770)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	1 754	(92)	(1 215)
Autres produits d'exploitation		1 144	1 148	3 146
Frais de personnel		(30 871)	(26 868)	(56 418)
Charges générales d'exploitation	27	(15 012)	(13 487)	(26 741)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(5 575)	(4 761)	(11 148)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 829	10 171	18 542
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	28	1	13	63
Impôts sur les bénéfices	29	(4 364)	(2 103)	(6 583)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		7 466	8 081	12 022
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 466	8 081	12 022
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES		0	0	175
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		7 466	8 081	12 197
RESULTAT PAR ACTION (DT)	30	0,464	0,533	0,747

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2013

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		85 267	78 231	167 917
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(19 677)	(23 971)	(52 365)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(2 334)	663	1 334
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		29	(107)	6
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		3 740	(89 272)	(182 011)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		116 945	(17 711)	83 270
Titres de placement / Titres de transaction		2 218	2 095	5 027
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(60 382)	(33 612)	(52 376)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(15 393)	(10 781)	11 548
Impôts sur les sociétés		(4 632)	(2 232)	(5 687)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		105 781	(96 696)	(23 337)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 545	4 453	7 551
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		12 101	(3 060)	1 508
Acquisitions cessions sur immobilisations		(5 411)	(8 387)	(14 343)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		9 235	(6 994)	(5 284)
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission / Remboursement d'emprunts		0	88 500	0
Augmentation / diminution ressources spéciales		24 398	3 849	33 238
Dividendes versés		0	(12 500)	(12 489)
Encaissement suite émission d'actions		0	0	34 092
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		24 398	79 849	54 841
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		139 414	(23 841)	26 220
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		31 996	6 565	5 776
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	171 410	(17 276)	31 996

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » est une société anonyme au capital de 80 493 965 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 16 098 793 actions de 5 DT chacune.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- Provision collective

En application de la circulaire 2012-09 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision complémentaire de 840 KDT a été dotée au cours du 1^{er} semestre 2013. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 30 juin 2013, à 7 040 KDT.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement)
- d) Parts dans les entreprises liées : ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 30 juin 2013 à 7 456 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évolué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

3.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1. ACTIFS

Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2013 un montant de 22 163 KDT contre 32 984 KDT au 30 juin 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Caisse	18 902	30 474	31 450
Comptes ordinaires BCT	3 261	2 510	54 255
	22 163	32 984	85 705

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2013 un montant de 291 977 KDT contre 376 277 KDT au 30 juin 2012 et se présente comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	235 796	277 379	129 110
Banques de dépôt	0	46 000	0
Banques non-résidentes	52 892	51 264	67 266
Organismes financiers spécialisés	3 168	1 505	834
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	121	129	182
	291 977	376 277	197 392

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la Banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2013 à 2 042 677 KDT contre 1 968 307 KDT au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Portefeuille escompte	1	1 784 108	1 723 830	1 765 587
<i>dont Activité de leasing</i>		85 309	89 411	85 855
Comptes débiteurs de la clientèle	2	129 110	141 578	151 279
Crédits sur ressources spéciales	3	82 543	57 278	87 966
Autres crédits à la clientèle	4	156 218	139 912	149 590
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		10 843	11 753	8 202
Total brut		2 162 822	2 074 351	2 162 624
Provisions individuelles	5	(113 105)	(100 444)	(106 477)
Provisions collectives		(7 040)	(5 600)	(6 200)
Total net		2 042 677	1 968 307	2 049 947

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyés à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, de crédits leasing, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus à la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2013 à 156 218 KDT contre un solde de 139 912 KDT au 30 juin 2012 et s'analyse comme suit :

		<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Total créances douteuses	(i)	146 161	133 721	138 855
Valeurs impayées		15 710	13 258	16 815
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		6 905	6 014	6 109
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	805	130	858
Agios réservés classes 2, 3 et 4	(i)	(13 363)	(13 211)	(12 887)
Agios réservés sur les créances régies par la circulaire n°2012-02		0	0	(160)
		156 218	139 912	149 590

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Classe 2	2 018	917	1 131
Classe 3	4 439	3 492	3 902
Classe 4	126 341	116 101	120 775
	132 798	120 510	125 808

(ii) Il s'agit des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2012	112 677
Dotations sur provisions individuelles	7 817
Dotations sur provisions collectives	840
Reprises	(i) (1 189)
Provisions au 30 juin 2013	120 145

(i) La reprise de provision sur créances douteuses est relative aux créances recouvrées.

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 30 juin 2013 un montant de 1 608 KDT contre 5 116 KDT au 30 juin 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Titres de Placement a revenu variable	794	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	807	1 365	1 357
Bons de trésor cessibles BTC	0	2 924	0
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	7	33	80
Total	1 608	5 116	2 231

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 juin 2013 à 126 152 KDT contre 143 280 KDT au 30 juin 2012 et s'analyse comme suit :

		<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Titres de participation		3 033	3 033	3 033
Parts dans les entreprises liées	(i)	11 309	19 457	15 350
Titres d'investissement		108 424	116 644	117 386
Titres en portage		1 870	2 329	1 869
Créances rattachées aux titres d'investissement		3 688	2 856	2 978
Total brut		128 324	144 319	140 616
Provision pour dépréciations de titres		(2 172)	(1 039)	(2 170)
Total Net		126 152	143 280	138 446

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 50 255 KDT au 30 juin 2013 contre 51 119 DT au 30 juin 2012 et s'analysent comme suit :

	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Valeurs brutes en début de période	162 413	148 376	153 383
Acquisitions	5 458	8 181	9 817
Cessions	0	(114)	(790)
Valeurs brutes en fin de période	167 871	156 443	162 412
Amortissements	(117 222)	(105 045)	(111 599)
Provisions pour dépréciation	(394)	(279)	(394)
Valeurs nettes en fin de période	50 255	51 119	50 419

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du 1^{er} semestre 2013 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/12	Acqui / Cession/ transfert	Val. Brute au 30/06/13	Tot Amort au 31/12/2012	Dotation	Reprise	Tot Amort au 30/06/2013	V. Nette au 30/06/13
Fonds de Commerce	1 076	0	1 076	398	22	0	420	656
Terrain	5 164	0	5 164	0	0	0	0	5 164
Immobilisations d'exploitation	27 391	0	27 391	14 351	633	0	14 984	12 407
Immobilisations hors exploitation	783	0	783	344	17	0	361	422
Agencements et aménagements	34 526	950	35 476	22 503	1 097	0	23 600	11 876
Mobiliers et Matériels	47 154	879	48 033	40 731	1 410	0	42 141	5 892
Matériels de Transport	1 925	370	2 295	1 292	145	0	1 437	858
Immobilisations en cours	4 436	1 386	5 822	0	0	0	0	5 822
Immobilisations Incorporelles	39 957	1 873	41 830	31 980	2 299	0	34 279	7 551
Total	162 413	5 458	167 871	111 599	5 623	0	117 222	50 649
Provisions pour dépréciation							0	(394)
Total Général	162 413	5 458	167 871	111 599	5 623	0	117 222	50 255

Note 7 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 40 906 KDT au 30 juin 2013 contre 47 651 KDT au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Débiteurs divers	(i)	18 493	20 048	18 777
Comptes de régularisation	(ii)	17 078	11 670	8 190
Comptes de Stock		456	291	373
Siège, succursale et agences		0	36	0
Créances prises en charge par l'Etat		1 572	1 737	1 589
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	3 467	13 949	0
Total brut		41 066	47 731	28 929
Provision sur autres actifs		(160)	(80)	(160)
Total net		40 906	47 651	28 769

(i) Le compte Débiteurs Divers s'analyse comme suit :

	<u>30/06/12</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Prêts et avances au personnel	13 052	13 163	13 272
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	292	696	421
Retenue à la source	59	197	52
Autres débiteurs divers	5 090	5 992	5 032
	18 493	20 048	18 777

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	681	4 403	3 162
Produits à recevoir	4 999	4 089	3 976
Débets à régulariser et divers	6 741	3 177	1 048
Compensation reçue	4 657	1	4
	17 078	11 670	8 190

(iii) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Portefeuille encaissement	101 720	146 861	0
Comptes exigibles après encaissement	(98 253)	(132 912)	0
	3 467	13 949	0

4.2. PASSIF

Note 8 – Banque centrale et CCP

Le solde de ce poste est nul au 30 juin 2013 contre 308 167 KDT au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

BCT

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	0	306 000	70 000
Dettes rattachées	0	2 167	118
	0	308 167	70 118

Note 9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 139 956 KDT au 30 juin 2013 contre 119 457 KDT au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Banques de dépôt	(i)	35 400	0	47 937
Banques non-résidentes	(ii)	104 041	118 903	132 148
Organismes financiers spécialisés		363	221	334
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		152	333	259
		139 956	119 457	180 678

(i) Banques de dépôts

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	35 400	0	47 937
	35 400	0	47 937

(ii) Banques non-résidentes installées à l'étranger

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Comptes ordinaires	11 690	21 253	12 580
Emprunts au jour le jour et à terme	92 351	97 650	119 568
	104 041	118 903	132 148

(iii) *Organisme financier spécialisé*

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Comptes ordinaires	241	221	190
Emprunts au jour le jour et à terme	122	0	144
	363	221	334

Note 10 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 967 345 KDT au 30 juin 2013 contre un solde de 1 842 394 KDT au 30 juin 2012. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Comptes à vue	(i)	1 039 211	874 875	938 894
Comptes d'épargne	(ii)	529 652	486 744	512 746
DAT/BC et autres produits financiers	(iii)	207 455	297 694	193 851
Autres sommes dues à la clientèle		64 402	32 269	40 784
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	125 500	146 000	163 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		1 125	4 812	(2 002)
		1 967 345	1 842 394	1 847 273

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

		<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Compagnies d'assurances		18 986	24 383	17 372
Entreprises publiques		199 086	121 920	134 290
Autres clientèles commerciales		273 764	215 518	277 257
Comptes de non-résidents		258 803	236 043	227 428
Clients particuliers		288 572	277 011	282 547
		1 039 211	874 875	938 894

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	452 165	412 075	436 522
Comptes d'épargne investissement		340	351	340
Comptes d'épargne logement		45 121	44 181	44 278
Autres	(b)	32 026	30 137	31 606
		529 652	486 744	512 746

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à plan : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projets, épargne auto ...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Bons de caisse	84 649	81 121	82 792
Dépôts à terme	85 287	152 959	71 570
Placements en devises	37 519	63 614	39 489
	207 455	297 694	193 851

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque.

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Entreprises étatiques	45 000	85 500	105 500
Assurance	11 000	0	22 500
Sociétés privées	54 500	60 500	25 000
Divers	15 000	0	10 000
	125 500	146 000	163 000

Note 11 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 112 672 KDT au 30 juin 2013 contre un solde 58 397 KDT au 30 juin 2012. Il s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/13	30/06/12	31/12/12
Emprunt Obligataire	30 000	2 000	0
Ressources Etatiques	5 163	5 206	5 145
FOPRODI	211	232	232
FONAPRA	4 952	4 889	4 913
FOSDA	0	85	0
Mobilisation créances	449	449	449
Crédits partenariat	61 936	34 146	66 235
Ligne PROPARCO	2 648	3 215	2 920
Lignes CFD	59 288	30 931	63 315
Crédit BIRD	316	316	316
Autres fonds extérieurs	14 145	16 021	15 382
Ligne Italienne	4 005	5 229	4 643
Ligne FODEP	12	38	38
Ligne Suisse	0	0	0
Ligne Espagnole	4 107	4 476	4 207
Ligne BEI	4 467	4 515	4 730
Ligne K F W	1 101	1 485	1 311
Encours FADES	259	278	259
Ligne Natixis	194	0	194
Dettes rattachées à des ressources spéciales	663	259	292
Total Emprunts et Ressources Spéciales	112 672	58 397	87 819

Note 12 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 100 052 KDT au 30 juin 2013 contre un solde de 86 188 KDT au 30 juin 2012. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Provisions	(1)	13 835	13 379	13 166
Comptes de régularisation	(2)	41 900	35 281	38 901
Créditeurs divers		44 317	37 528	60 984
Comptes exigibles après encaissement		0	0	5 677
		100 052	86 188	118 728

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 104	4 055	4 052
Provisions pour risques et charges	2 275	1 896	2 197
Provisions pour charges de retraites	7 456	7 428	6 917
	<u>13 835</u>	<u>13 379</u>	<u>13 166</u>

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Charges à payer	21 636	18 611	19 729
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 755	2 764	3 264
Crédits à régulariser et divers	18 509	13 906	15 908
	<u>41 900</u>	<u>35 281</u>	<u>38 901</u>

4.3. CAPITAUX PROPRES

Note 13 - Capitaux propres

A la date du 30 juin 2013, le capital social s'élève à 80 494 KDT composé de 16 098 793 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque s'élève au 30 juin 2013 à 255 713 KDT contre un total au 31 décembre 2012 de 248 293 KDT.

Le tableau de mouvements des capitaux propres se présente au 30 juin 2013 comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat en instance d'affectation (1)	Résultat net de l'exercice	Modification comptable	Total
Solde au 31-12-2012	80 494	7 366	27 064	91 419	29 752	1	0	12 022	175	248 293
Réserve extraordinaire										0
Report à nouveau										0
Réserve à régime spécial										0
Résultat en instance d'affectation										0
Résultats reportés							12 022	-12 022		0
Distribution des bénéfices										0
Réserve légale										0
Résorption Subv Invest					-46					-46
Reserve spéciales de réinvestissement										0
Report à nouveau										0
Modification comptable										0
Résultat au 30-06-2013								7 466		7 466
Solde au 30-06-2013	80 494	7 366	27 064	91 419	29 706	1	12 022	7 466	175	255 713

(1) Il s'agit du résultat net de l'exercice 2012. L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 juillet 2013 a décidé son affectation comme suit :

Désignation	Montants en dinars
Bénéfice de l'exercice	12 021 786,808
Report à nouveau	1 144,249
Total	12 022 931,057
Réserve légale	601 146,553
Réserve spéciales de réinvestissement	5 062 610,563
Bénéfice disponible	6 359 173,941
Distribution de réserves facultatives	2 732 000,000
Total à distribuer	9 091 173,941
Dividendes	9 091 083,600
Reliquat	90,341

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 14 - Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant de 865 938 KDT contre un solde de 1 054 951 KDT au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
En faveur d'établissement bancaires et financiers	690 702	863 272	514 482
Etablissements bancaires	690 702	863 272	514 482
En faveur de la clientèle	175 236	191 679	173 186
Cautions fiscales	14 956	10 192	13 396
Cautions pour marchés	93 806	96 617	94 404
<i>En devises</i>	12 744	15 052	13 769
<i>En dinars</i>	81 062	81 565	80 635
Cautions douanières	20 011	19 631	19 535
Cautions diverses	40 530	58 407	39 687
<i>En devises</i>	27 323	44 810	25 205
<i>En dinars</i>	13 207	13 597	14 482
Obligations cautionnées	5 933	6 832	6 164
	865 938	1 054 951	687 668

Note 15 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 344 724 KDT au 30 juin 2013 contre un solde de 304 836 KDT au 30 juin 2012. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	104 148	83 576	171 636
Crédits documentaires en faveur de la clientèle	240 576	221 260	223 651
Ouverture de crédits documentaires	190 020	171 644	173 014
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	50 556	49 616	50 637
	344 724	304 836	395 287

Note 16 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 30 juin 2013, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 229 130 KDT.

Note 17 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
EPAC COM	9	9	9
IDE	7	7	7
Génie climatique	3	3	3
FRDCM	8	8	8
	<u>27</u>	<u>27</u>	<u>27</u>

Note 18 - Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit au 30 juin 2013 :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Garanties reçues de l'état et des compagnies d'assurances	254 725	197 224	264 358
Garanties reçues des banques	882 967	990 689	729 999
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	<i>163</i>	<i>0</i>	<i>219</i>
<i>Garanties reçues des banques non-résidentes</i>	<i>882 804</i>	<i>990 689</i>	<i>729 780</i>
Nantissement titres	46 668	42 582	32 880
Garanties reçues de la clientèle	760 697	691 293	655 372
	<u>1 945 057</u>	<u>1 921 788</u>	<u>1 682 609</u>

Note 19 – Engagements hors bilan sur opérations en devises

Les engagements hors bilan au titre des opérations en devises se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d’achat et de vente de devises au comptant, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu’en raison du délai d’usage de 2 jours, sont défalquées au 30 juin 2013 comme suit :
 - Achat au comptant 52 881 KDT
 - Vente au comptant 38 610 KDT

- Les opérations d’achat et de vente de devises, dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d’usage de 2 jours, constituent des opérations de change à terme, qui sont défalquées au 30 juin 2013 comme suit :
 - Achat à terme 69 313 KDT
 - Vente à terme 124 362 KDT

4.5. ETAT DE RESULTAT

Note 20 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 64 719 KDT au 30 juin 2013 contre un solde de 57 480 KDT au 30 juin 2012. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire (1)	413	1 186	1 736
Produits sur opérations de crédit (2)	59 629	51 512	108 175
Revenus assimilés (3)	4 677	4 782	8 573
	64 719	57 480	118 484

(1) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaire se détaillent comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Marché Monétaire au jour le jour	165	115	198
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	139	375	623
Marché Monétaire en devises	94	599	792
Autres	15	97	123
	413	1 186	1 736

(2) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	48 423	41 025	86 505
Comptes courants débiteurs	5 784	4 964	10 635
Leasing	4 027	4 236	8 301
Crédits sur ressources extérieures	1 382	1 274	2 710
Créances douteuses ou litigieuses	13	13	24
	59 629	51 512	108 175

(3) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	2 704	2 980	4 964
Commissions de découverts	705	737	1 461
Commissions sur billets de trésorerie	65	37	81
Report-Déport	1 174	1 000	2 013
Autres Intérêts assimilés	29	28	54
	4 677	4 782	8 573

Note 21 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 19 179 KDT au 30 juin 2013 contre un solde de 18 758 KDT au 30 juin 2012. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	15 755	15 689	31 864
Commissions de tenue de comptes	1 446	1 255	2 528
Commissions sur opération de change manuel	129	119	413
Autres commissions	1 849	1 695	3 311
	19 179	18 758	38 116

Note 22 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 408 KDT au 30 juin 2013 contre un solde de 5 058 KDT au 30 juin 2012. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	0	9	11
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	5	71	118
Gains/ Pertes sur opérations BTA-BTC	58	(9)	(16)
Gains de change	34 752	5 391	75 152
Perte de change	(28 407)	(404)	(64 949)
	6 408	5 058	10 316

Note 23 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 30 juin 2013 un montant de 2 266 KDT contre 3 544 KDT au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	1 915	2 922	5 867
Dividendes sur portefeuille participation	310	575	1 540
Intérêts sur titres en portage	41	47	92
	2 266	3 544	7 499

Note 24 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 24 241 KDT au 30 juin 2013 contre un solde de 21 750 KDT au 30 juin 2012. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaires	1 990	6 451	11 252
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	20 036	14 090	30 590
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	1 749	859	1 672
Charges assimilées	466	350	1 541
	<u>24 241</u>	<u>21 750</u>	<u>45 055</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Dépôts à vue	4 887	2 074	5 008
Bons de caisse et autres produits financiers	3 178	6 174	10 403
Comptes d'épargne	6 602	4 553	9 366
Certificats de dépôts	5 369	1 289	5 813
	<u>20 036</u>	<u>14 090</u>	<u>30 590</u>

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde net de cette rubrique s'élève à 6 668 KDT au 30 juin 2013 contre 7 295 KDT au 30 juin 2012. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Dotations aux provisions	7 804	8 972	19 495
Reprises de provisions	(1 214)	(1 729)	(4 930)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	7	13	198
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	68	52	114
Créances radiées	9	5	1 018
Récupération sur créances radiées	(6)	(18)	(125)
	<u>6 668</u>	<u>7 295</u>	<u>15 770</u>

Note 26 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique est de 1 754 KDT au 30 juin 2013 contre un solde de 92 KDT au 30 juin 2012. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Etalement Prime / Titres d'investissement	88	71	(13)
Dotations aux provisions	(17)	98	1 290
Reprises de provisions	15	(77)	(62)
Plus-value de cession sur titres	1 668	0	0
	1 754	92	1215

Note 27 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 012 KDT au 30 juin 2013 contre un solde de 13 487 KDT au 30 juin 2012. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Impôts et taxes	212	234	606
Travaux, fournitures et services extérieurs	8 078	6 987	14 913
Transport et déplacement	400	357	784
Frais divers de gestion	6 293	5 877	9 946
Autres charges d'exploitation	29	32	492
	15 012	13 487	26 741

Note 28 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 KDT au 30 juin 2013 contre un solde de 13 KDT au 30 juin 2012. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Plus-value de cession d'immobilisations	0	37	87
Moins-value de cession d'immobilisations	0	(24)	(24)
Autres gains	1	0	0
	1	13	63

Note 29 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés au 30 juin 2013 totalise 4 364 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	11 943
Réintégrations	11 140
Déductions (dont provisions)	(10 618)
Résultat fiscal	12 465
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	4 364
Minimum d'impôt	2 493
Charge d'impôt au titre du premier semestre 2013	4 364

Note 30 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre du premier semestre 2013, se présentent comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Résultat net (en KDT)	7 466	8 081	12 022
Nombre d'actions ordinaires	16 098 793	15 151 806	16 098 793
Résultat de base par action (en DT)	0,464	0,533	0,747

4.6. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 31 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 171 410 KDT au 30 juin 2013 contre -17 276 KDT au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Caisse	18 902	30 474	31 450
Banque centrale (comptes ordinaires)	3 261	2 510	54 255
Banques non- résidentes (comptes ordinaires)	22 334	0	26 879
Banque Centrale (prêts au jour le jour)	235 796	277 379	129 110
Banques non- résidentes (prêts au jour le jour)	30 558	51 264	40 387
Banques de dépôt (prêts au jour le jour)	0	46 000	0
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour)	0	(306 000)	(70 000)
Banques Non Résidentes (Emprunts au jour le jour)	(92 351)	(118 903)	(119 564)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour)	(35 400)	0	(47 937)
Banques non- résidentes (comptes ordinaires)	(11 690)	0	(12 584)
	171 410	(17 276)	31 996

I - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI »
AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013**

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

1. Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'UBCI arrêtés au 30 juin 2013 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 255 713 KDT, y compris un résultat bénéficiaire de 7 466 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », arrêté au 30 juin 2013, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Justification de la conclusion avec réserves

3.1. Immobilisations incorporelles et frais d'assistance informatique

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées reviennent à des acquisitions auprès du groupe BNP Paribas et des prestations fournies par la BDSI. Il en est de même pour les frais au titre des prestations informatiques constatées parmi les charges de l'exercice.

Au titre du premier semestre 2013, les acquisitions d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNP Paribas s'élèvent à 1 542 KDT. Les charges au titre des prestations informatiques fournies par le groupe totalisent 2 698 KDT.

Outre le fait que les conventions supportant ces acquisitions et prestations n'ont pas été approuvées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 juillet 2013 en application de l'article 202 du code des sociétés commerciales, les procédures en vigueur au sein de la banque ainsi que les contrats et les factures appuyant ces dépenses ne permettent pas de s'assurer d'une prise en compte adéquate desdites dépenses. Ces procédures ne permettent pas non plus de s'assurer de la bonne application de la convention de séparation des exercices et de la date de départ pour le calcul des amortissements.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'exhaustivité et la réalité des charges d'assistance informatique et des comptes d'immobilisations incorporelles ainsi que des acquisitions de la période et sur le rattachement des dotations aux amortissements à l'exercice approprié.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent, au 30 juin 2013, une valeur brute de 119 143 KDT, un cumul des amortissements de 82 523 KDT et une valeur nette de 36 620 KDT.

Les soldes des immobilisations corporelles ressortant de l'application de gestion sont supérieurs aux soldes comptables de 1 419 KDT. Cet écart n'a pas été justifié par la banque et les soldes ressortant de ladite application n'ont pas été corroborés par des procédures d'inventaire physique des immobilisations depuis plusieurs exercices.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'existence et l'exhaustivité des immobilisations corporelles de la banque au 30 juin 2013.

3.3. Frais d'assistance technique

La banque a comptabilisé parmi ses charges du premier semestre 2013, une provision au titre des frais d'assistance technique du groupe BNP Paribas pour un montant de 1 300 KDT.

En l'absence d'éléments probants justifiant la constatation de cette provision et la détermination de son montant, une incertitude pèse sur son caractère raisonnable.

4. Conclusion

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence des situations décrites dans le précédent paragraphe «Justification de la conclusion avec réserves», nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie «UBCI» au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 août 2013

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Sonia LOUZIR

FINOR

Fayçal DERBEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB–

Siège social : 5, rue d'Alger 1000 Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Nourddine Hajji (AMC) et M. Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

Bilan
Arrêté au 30 Juin 2013
(Unité en milliers de Dinars)

	<i>Not e</i>	30/06/2013	30/06/2012 (retraité)	30/06/2012	31/12/2012 (retraité)	31/12/2012
ACTIF						
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	108 335	106 818	106 818	79 753	79 753
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	76 480	205 383	205 383	104 710	104 710
AC 3- Créances sur la clientèle	3	3 123 081	2 932 671*	2 932 476	3 053 858*	3 051 542
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	50 559	52 250	52 250	50 475	50 475
AC 6- Valeurs immobilisées	5	44 397	42 354	42 354	44 534	44 534
AC 7- Autres actifs	6	39 432	43 127*	42 385	36 979*	37 616
TOTAL ACTIF		3 442 284	3 382 604	3 381 666	3 370 309	3 368 630
PASSIF						
PA 1- Banque centrale et C.C.P	7	19 015	105 237	105 237	67 158	67 158
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	3 613	72 831	72 831	28 896	28 896
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 800 803	2 630 606*	2 630 411	2 690 663*	2 690 451
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	350 321	334 067	334 067	338 431	338 431
PA 5- Autres passifs	11	108 003	98 743*	98 000	96 645*	95 178
TOTAL PASSIF		3 281 755	3 241 484	3 240 546	3 221 793	3 220 114
CAPITAUX PROPRES						
CP 1- Capital		196 000	196 000	196 000	196 000	196 000
CP 2- Réserves	12	14 420	14 284	14 284	14 368	14 368
CP 5- Résultats reportés		(61 852)	(88 450)	(88 450)	(88 450)	(88 450)
CP 6- Résultat de l'exercice		11 961	19 286	19 286	26 598	26 598
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	160 529	141 120	141 120	148 516	148 516
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 442 284	3 382 604	3 381 666	3 370 309	3 368 630

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 30 juin 2013 (Unité : en milliers de Dinars)

<i>PASSIFS EVENTUELS</i>	<i>Note</i>	<i>30/06/2013</i>	<i>30/06/2012</i>	<i>31/12/2012</i>
<i>HB 1- Cautions, avals et autres garanties données</i>	<i>14</i>	<i>543 494</i>	<i>475 274</i>	<i>468 892</i>
<i>HB 2- Crédits documentaires</i>	<i>15</i>	<i>77 854</i>	<i>70 404</i>	<i>55 929</i>
<i>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</i>		<i>621 348</i>	<i>545 678</i>	<i>524 821</i>
 <i>ENGAGEMENTS DONNES</i>				
<i>HB 4-Engagements de financement donné</i>	<i>16</i>	<i>123 937</i>	<i>87 786</i>	<i>83 904</i>
<i>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</i>		<i>123 937</i>	<i>87 786</i>	<i>83 904</i>
 <i>ENGAGEMENTS RECUS</i>				
<i>HB 7- Garanties reçues</i>	<i>17</i>	<i>852 108</i>	<i>927 722</i>	<i>856 978</i>
<i>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</i>		<i>852 108</i>	<i>927 722</i>	<i>856 978</i>

Etat de résultat
Période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	30/06/2013	30/06/2012 (retraité)	30/06/2012	31/12/2012
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>					
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	18	101 545	85 885	85 885	180 125
PR 2- Commissions perçues	19	24 914	23 141	23 141	44 783
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	5 792	4 588	4 588	8 934
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	1 394	1 693	1 693	3 181
Total produit d'exploitation bancaire		133 645	115 307	115 307	237 023
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>					
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	22	43 105	34 701	34 701	73 759
CH 2- Commissions encourues	23	1 218	1 143*	968	2 500
Total charges d'exploitation bancaire		44 323	35 844	35 669	76 259
PRODUIT NET BANCAIRE		89 322	79 463	79 638	160 764
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(21 763)	(19 620)	(19 620)	(43 168)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	143	5 153	5 153	5 061
PR 7- Autres produits d'exploitation		44	37	37	52
CH 6- Frais de personnel	26	(34 659)	(33 263)*	(32 684)	(68 574)
CH 7- Charges générales d'exploitation	27	(8 851)	(9 188)*	(9 942)	(18 939)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(3 701)	(3 223)	(3 223)	(6 912)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 535	19 359	19 359	28 284
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		26	42	42	225
CH 11- Impôt sur les sociétés	28	(8 817)	(115)	(115)	(3 020)
PR9/CH10 - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments Extraordinaires		217	0	0	1 109
RESULTAT DE L'EXERCICE		11 961	19 286	19 286	26 598
Résultat par Action (en DT)	29	0,610	0,984	0,984	1,357

(*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat de Flux de Trésorerie
Période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013
(Exprimé en milliers de dinars)

	Note	30/06/2013	30/06/2012 (retraité)	30/06/2012	31/12/2012
<u>Flux d'exploitation</u>					
Produits d'exploitation encaissés		132 029	111 385	111 385	222 695
Charges d'exploitation décaissées		(39 827)	(26 587)*	(26 409)	(73 167)
Dépôts / Retrait de dépôts des Etablissements Bancaires		(178)	1 085	1 085	1 450
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements Financiers		(964)	(11)	(11)	683
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(90 815)	(226 330)*	(226 328)	(355 298)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		105 930	173 289	173 289	268 649
Titres de placement / Titres de transaction		0	5	5	5
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(41 893)	(45 481)*	(45 616)	(81 232)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		7 009	26 200	26 200	9 892
Impôt sur les bénéfices		(6 119)	(324)	(324)	(443)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		65 172	13 231	13 274	(6 766)
<u>Flux d'investissement</u>					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		238	849*	4 907	3 210
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		1 215	10 284*	6 226	11 094
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(3 319)	(6 823)*	(6 866)	(11 422)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(1 866)	4 310	4 267	2 882
<u>Flux de financement</u>					
Emission/Remboursement d'Emprunts		9 152	49 948	49 948	27 665
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		(364)	(456)	(456)	(839)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		8 788	49 492	49 492	26 826
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		72 094	67 033	67 033	22 942
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		90 373	67 431	67 431	67 431
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	30	162 467	134 464	134 464	90 373

(*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2013

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2013, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %*
- B3 : actifs préoccupants 50 %*
- B4 : Actifs compromis 100 %*

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

Au mois de juin 2013, la Société Générale a procédé au paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires . Le montant de cet engagement de paiement est de 40 017 KTND.

2.2.2 Provisions collectives.

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adoptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;*
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.*

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier au 31 décembre 2012, pour un montant de 7 265 KTND.

En 2013 et en application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision complémentaire de 1 223 KTND a été dotée au cours de l'année 2013. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 30 juin 2013, à 8 488 KTND.

2.3- Traitement des impayés

- Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 197 547 KTND au 30/06/2013 contre 176 901 KTND au 30/06/2012 et se détaille comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Provision pour risque de contre partie créances douteuses Bilan	170 120	155 481	150 022
Provision pour passifs et charges	9 416	5 012	9 351
Provision à caractère général dite collective	8 488	7 300	7 265
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	6 125	4 883	4 965
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	1 571	2 068	1 579
Provision pour dépréciation de titres	1 360	1 439	1 449
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	467	718	375
Total	197 547	176 901	175 006

2.5- Immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

<i>Immobilisations d'exploitation</i>	<i>2%</i>
<i>Immobilisations hors exploitation</i>	<i>2%</i>
<i>Matériel roulant</i>	<i>20%</i>
<i>Matériel et mobilier de bureau</i>	<i>10%</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%</i>
<i>Logiciel</i>	<i>20%</i>
<i>AAI</i>	<i>10%</i>
<i>Matériel et équipement de l'amicale UIB</i>	<i>10%</i>

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité: bilan et compte de résultat

Au 30/06/2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 30/06/2012 :

En

KTND

<i>Rubrique Retraitée</i>	<i>Montant du retraitement au 30/06/2012</i>	<i>Commentaires</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>1 717</i>	<i>Reclassement du compte provision action en défense de AC7 (b) à PA5 (c)</i>
<i>PA5 Autres passifs(c)</i>	<i>(1 717)</i>	<i>Reclassement du compte provision action en défense de AC7 (b) à PA5 (c)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>115</i>	<i>Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	<i>(115)</i>	<i>Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>(2 231)</i>	<i>Reclassement chèque non payé à présentation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	<i>2231</i>	<i>Reclassement chèque non payé à présentation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>(88)</i>	<i>Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	<i>88</i>	<i>Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	<i>(5)</i>	<i>Reclassement du compte traveller's chèque à recouvrer de PA5 (a) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>5</i>	<i>Reclassement du compte traveller's chèque à recouvrer de PA5 (a) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	<i>(749)</i>	<i>Reclassement du compte liaison west union de PA5 (a) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>749</i>	<i>Reclassement du compte liaison west union de PA5 (a) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	<i>(491)</i>	<i>Reclassement du compte CDD direction du contentieux selon le</i>

<i>Rubrique Retraîtée</i>	<i>Montant du retraitement au 30/06/2012</i>	<i>Commentaires</i>
		<i>sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>491</i>	<i>Reclassement du compte CDD direction du contentieux selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	<i>5</i>	<i>Reclassement du compte charge Back MCD selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>(5)</i>	<i>Reclassement du compte charge Back MCD selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	<i>2</i>	<i>Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>(2)</i>	<i>Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	<i>2</i>	<i>Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>(2)</i>	<i>Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	<i>6</i>	<i>Reclassement du compte CDD centre de traitements selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>(6)</i>	<i>Reclassement du compte CDD centre de traitements selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC3-Créances sur la clientèle (a)</i>	<i>192</i>	<i>Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3 (a) à AC3 (a)</i>
<i>PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle(a)</i>	<i>(192)</i>	<i>Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3 (a) à AC3 (a)</i>
<i>AC3-Créances sur la clientèle (a)</i>	<i>3</i>	<i>Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3 (a) à AC3 (a)</i>
<i>PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle (a)</i>	<i>(3)</i>	<i>Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3 (a) à AC3 (a)</i>
<i>CH7- Charges générales d'exploitation</i>	<i>(100)</i>	<i>Reclassement frais télégrammes télex de CH7(a) à CH2</i>
<i>CH 2- Commissions encourues</i>	<i>100</i>	<i>Reclassement frais télégrammes télex de CH7(a) à CH2</i>

Rubrique Retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2012	Commentaires
<i>CH7- Charges générales d'exploitation</i>	(75)	<i>Reclassement Règlement télécom SMS banking de CH7(a) à CH2</i>
<i>CH2- Commissions encourues</i>	75	<i>Reclassement Règlement télécom SMS banking de CH7(a) à CH2</i>
<i>CH7- Charges générales d'exploitation</i>	(298)	<i>Reclassement de la contribution Foprolos de CH7 à CH6</i>
<i>CH6- Frais de personnel</i>	298	<i>Reclassement de la contribution Foprolos de CH7 à CH6</i>
<i>CH7- Charges générales d'exploitation</i>	(555)	<i>Reclassement de la Taxe/ formation professionnelle de CH7 à CH6</i>
<i>CH6- Frais de personnel</i>	555	<i>Reclassement de la Taxe/ formation professionnelle de CH7 à CH6</i>
<i>CH7- Charges générales d'exploitation</i>	274	<i>Reclassement de la contribution Etat/ TFP de CH7 à CH6</i>
<i>CH6- Frais de personnel</i>	(274)	<i>Reclassement de la contribution Etat/ TFP de CH7 à CH6</i>

Au 30/06/2013, nous avons procédé aux retraitements suivants sur les données du 31/12/2012 :

En

KTND

Rubrique Retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2012	Commentaires
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	3 020	<i>Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	(3020)	<i>Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	(2 793)	<i>Reclassement chèque non payé à présentation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	2793	<i>Reclassement chèque non payé à présentation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	(27)	<i>Reclassement compte attente chèque à présenter compensation</i>

<i>Rubrique Retraîtée</i>	<i>Montant du retraitement au 31/12/2012</i>	<i>Commentaires</i>
		<i>selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	27	<i>Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(a)</i>	(6)	<i>Reclassement du compte traveller's chèque à recouvrer de PA5 (a) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	6	<i>Reclassement du compte traveller's chèque à recouvrer de PA5 (a) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(a)</i>	(746)	<i>Reclassement du compte liaison west union de PA5 (a) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	746	<i>Reclassement du compte liaison west union de PA5 (a) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	(491)	<i>Reclassement du compte CDD direction du contentieux selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	491	<i>Reclassement du compte CDD direction du contentieux selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	0	<i>Reclassement du compte charge Back MCD selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	(0)	<i>Reclassement du compte charge Back MCD selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	12	<i>Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	(12)	<i>Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	(3)	<i>Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	3	<i>Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>PA5 Autres passifs(b)</i>	(34)	<i>Reclassement du compte CDD centre de traitements selon le sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	34	<i>Reclassement du compte CDD centre de traitements selon le</i>

<i>Rubrique Retraîtée</i>	<i>Montant du retraitement au 31/12/2012</i>	<i>Commentaires</i>
		<i>sens de PA5 (b) à AC7 (b)</i>
<i>AC3-Créances sur la clientèle (a)</i>	<i>211</i>	<i>Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3 (a) à AC3 (a)</i>
<i>PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle (a)</i>	<i>(211)</i>	<i>Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3 (a) à AC3 (a)</i>
<i>AC3-Créances sur la clientèle (a)</i>	<i>1</i>	<i>Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3 (a) à AC3 (a)</i>
<i>PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle (a)</i>	<i>(1)</i>	<i>Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3 (a) à AC3 (a)</i>
<i>AC7-Autres actifs (b)</i>	<i>(2 104)</i>	<i>Reclassement des crédits Agencement Ameublement du personnel de AC7(b) à AC3(b)</i>
<i>AC3-Créances sur la clientèle (b)</i>	<i>2 104</i>	<i>Reclassement des crédits Agencement Ameublement du personnel de AC7(b) à AC3(b)</i>

2.9-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité de flux de Trésorerie

Au 30/06/2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 30/06/2012 :

En

KTND

Rubrique Retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2012	Commentaires
<i>Sommes versées au personnel et créditeurs divers</i>	2	<i>Reclassement de Provision Engagement Hors Bilan</i>
<i>Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle</i>	(2)	<i>Reclassement de Provision Engagement Hors Bilan</i>
<i>Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement</i>	(751)	<i>Reclassement Dividende / Titres de Participation</i>
<i>Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement</i>	751	<i>Reclassement Dividende / Titres de Participation</i>
<i>Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement</i>	(4 809)	<i>Reclassement Plus value cession titres d'investissement</i>
<i>Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement</i>	4 809	<i>Reclassement Plus value cession titres d'investissement</i>
<i>Sommes versées au personnel et créditeurs divers</i>	(43)	<i>Reclassement de Plus value de cession d'immobilisations</i>
<i>Acquisitions cessions sur immobilisations</i>	43	<i>Reclassement de Plus value de cession d'immobilisations</i>
<i>Sommes versées au personnel et créditeurs divers</i>	176	<i>Reclassement des charges d'exploitation en commissions encourues</i>
<i>Charges d'exploitation bancaire décaissées</i>	(176)	<i>Reclassement des charges d'exploitation en commissions encourues</i>

Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars)

3.1 Notes sur les postes de l'actif.

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 30 juin 2013 un solde débiteur de 108 335 KTND contre 106 818 KTND au 30 juin 2012. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	En		
KTND			
Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
BCT comptes ordinaires	82 380	79 081	18 057
Caisse espèce en dinars	16 737	17 938	35 984
Alimentation GAB	3 352	3 828	4 193
Caisse espèces en devises	2 846	2 086	1 158
Remise des fonds à IBS	1 902	3 072	19 973
Espèces en route	1 181	652	467
CCP comptes ordinaires	15	225	31
Sous total	108 413	106 882	79 863
Provision sur suspens caisse, CCP et BCT	(78)	(64)	(110)
Total	108 335	106 818	79 753

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 76 480 KTND au 30 juin 2013 contre 205 383 KTND au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

	En		
KTND			
Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Placements devises chez la BCT	38 712	129 364	68 695
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	20 313	18 667	11 514
Placements chez les correspondants	16 718	15 364	24 129
Autres concours	871	1 741	599
Créances sur les établissements financiers	178	365	0
Placements chez les confrères	0	40 000	0
Sous total	76 792	205 501	104 937
Provision sur suspens correspondants locaux et étrangers	(312)	(118)	(227)
Total	76 480	205 383	104 710

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit & leasing par maturité se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Jusqu'à 3 mois</i>	<i>3 mois à 1 an</i>	<i>1 an à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Placements chez la BCT& les correspondants</i>	44 457	11 844	0	0	56 301
<i>Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers</i>	20 313	0	0	0	20 313
<i>Créances sur les établissements financiers</i>	178	0	0	0	178
<i>Créances brutes sur les établissements bancaires et financiers</i>	64 948	11 844	0	0	76 792

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2013 un solde de 3 123 081 KTND contre 2 932 671 KTND au 30 juin 2012, soit une augmentation de 190 410 KTND et se détaillent ainsi :

En

KTND

<i>Désignation</i>	<i>30/06/2013</i>	<i>30/06/2012</i>	<i>31/12/2012</i>
<i>Autres concours à la clientèle</i>	3 121 837	2 908 539	3 031 943
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	266 906	281 971*	261 727*
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	19 007	19 490	18 792
<i>Sous total</i>	3 407 750	3 210 000	3 312 462
<i>Provisions à caractère générale dite collective</i>	(8 488)	(7 300)	(7 265)
<i>Agios et intérêts réserves</i>	(106 061)	(114 548)	(101 317)
<i>Provisions pour risque de contrepartie</i>	(170 120)	(155 481)	(150 022)
<i>Total</i>	3 123 081	2 932 671	3 053 858

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Jusqu'à 3 mois</i>	<i>3 mois à 1 an</i>	<i>1 an à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Autres concours à la clientèle</i>	499 098	442 045	1 605 618	575 076	3 121 837
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	266 906	0	0	0	266 906
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	835	1 689	7 737	8 746	19 007
<i>Créances brutes sur la clientèle</i>	766 839	443 734	1 613 355	583 822	3 407 750

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Provision sur créances douteuses	(170 120)	(155 481)	(150 022)
Provision à caractère général dite collective	(8 488)	(7 300)	(7 265)
Total Provisions risque de contre partie	(178 608)	(162 781)	(157 287)
Commissions réservées sur cautions	(299)	(410)	(308)
Intérêts réservés sur crédits sur ressources spéciales	(2 394)	(2 437)	(2 358)
Autres commissions réservées	(2 925)	(2 872)	(2 413)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(3 783)	(2 965)	(2 532)
Intérêts réservés sur consolidation	(10 094)	(9 755)	(9 897)
Intérêts réservés sur crédits à moyen terme	(29 340)	(28 295)	(28 483)
Agios sur comptes non mouvementés	(57 226)	(67 814)	(55 326)
Total agios et intérêts réservés	(106 061)	(114 548)	(101 317)
Total	(284 669)	(277 329)	(258 604)

La ventilation des engagements de la banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

En KTND

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2012
Engagements bilan(*)	2 953 302	2 688 227	440 527	495 377	3 393 829	3 183 604
Engagements hors bilan	245 630	228 926	13 661	13 815	259 291	242 741
Total	3 198 932	2 917 153	454 188	509 192	3 653 120	3 246 345
Autres Engagements					13 921	26 201
Total	3 198 932	2 917 153	454 188	509 192	3 667 041	3 452 546

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 10 475 KTND.

** Dont +12 059 KTND d'intérêts courus non échus et -1 479 KTND d'intérêts perçus d'avance.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ au 31/12/2012	(150 022)
Dotations	(23 009)
Reprises	2 809
Utilisations	102
Solde au 30/06/2013	(170 120)

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2013 à 50 559 KTND contre 52 250 KTND au 30 juin 2012. Le détail de cette rubrique est le suivant :

En

KTND

<i>Désignation</i>	<i>30/06/2013</i>	<i>30/06/2012</i>	<i>31/12/2012</i>
<i>Titres d'investissement</i>	52 096	52 624	50 941
<i>Titres de participation</i>	2 289	2 289	2 289
<i>Part dans les entreprises liées</i>	1 944	1 944	1 944
<i>Part dans les entreprises associées et coentreprises</i>	1 715	1 715	1 715
<i>Sous total</i>	58 044	58 572	56 889
<i>Provision pour dépréciation de part dans les entreprises liées</i>	(339)	(367)	(376)
<i>Provision pour dépréciation de titres</i>	(1 021)	(1 072)	(1 073)
<i>Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar</i>	(6 125)	(4 883)	(4 965)
<i>Total provisions</i>	(7 485)	(6 322)	(6 414)
<i>Total</i>	50 559	52 250	50 475

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>30/06/2013</i>	<i>30/06/2012</i>	<i>31/12/2012</i>
<i>Titres d'investissement</i>	32 769	33 000	32 769
<i>Fonds gérés Sicar</i>	15 162	15 741	15 162
<i>Créances rattachées sur fonds gérés Sicar</i>	2 619	2 378	2 491
<i>Créance rattachées sur titres d'investissement</i>	1 546	1 505	519
<i>Total</i>	52 096	52 624	50 941

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 44 397 KTND au 30 juin 2013 contre un solde de 42 354 KTND au 30 juin 2012. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

En KTND

Libellé	V.Brute au 31/12/12	Acquis	Cessio n/ Reclass	V.Brute au 30/06/13	Amort. Au 31/12/12	Dotations 2013	Sortie suite Cessions 2013	Amort. 2013	VNC
Logiciels informatiques acquis	8 566	419	0	8 985	(5 618)	(504)	0	(6 122)	2 863
Matériel pour traitements informatiques Delta	9 919	0	0	9 919	(9 919)	0	0	(9 919)	0
Autres matériels pour traitements informatiques	14 404	593	0	14 997	(9 046)	(1 020)	0	(10 066)	4 931
Immeubles d'exploitation	10 270	0	0	10 270	(3 762)	(98)	0	(3 860)	6 410
Immeuble hors exploitation	2 659	0	0	2 659	(491)	(26)	0	(517)	2 142
Agencement, aménagement et installations	43 474	2 338	0	45 812	(20 454)	(1 688)	0	(22 142)	23 670
Terrains	735	0	0	735	0	0	0	0	735
Fonds de commerce	277	0	0	277	(163)	(7)	0	(170)	107
Matériel roulant	1 608	30	(22)	1 616	(1 300)	(50)	22	(1 328)	288
Matériel et mobilier de bureau	10 685	191	0	10 876	(7 704)	(304)	0	(8 008)	2 868
Équipements logements de fonction	110	0	0	110	(85)	(4)	0	(89)	21
Immobilisations (logiciel) en cours	306	0	(17)	289	0	0	0	0	289
Immobilisations en cours	1	0	0	1	0	0	0	0	1
Droit au bail	62	10	0	72	0	0	0	0	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	0	0	18	(18)	0	0	(18)	0
Total	103 094	3 581	(39)	106 636	(58 560)	(3 701)	22	(62 239)	44 397

Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 39 432 KTND au 30 juin 2013 contre 43 127 KTND au 30 juin 2012 et se détaille ainsi :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Crédits aux personnels	14 757	14 543	13 436
Comptes d'attentes et de régularisation	10 581	13 948*	9 273*
Créances prises en charge par l'Etat	10 475	11 348	10 475
Actions en défense	2 819	2 840	3 036
Autres Actif	877	984	797
Sous total	39 509	43 663	37 018
Provision sur autres actifs	(77)	(536)	(38)
Sous total	(77)	(536)	(38)
Total	39 432	43 127	36 979

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Divers comptes d'attente	3 782	5 828*	3 453*
Produit à recevoir	2 976	2 519	743
Charges payées d'avance	2 346	1 567	944
Etat impôts & taxes	1 477	4 034*	4 134*
Total	10 581	13 948	9 274

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

3.2 Notes sur les postes du passif

Note 7 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours des emprunts auprès de la BCT et CCP s'élève au 30 juin 2013 à 19 015 KTND contre 105 237 KTND au 30 juin 2012.

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Emprunt dinars auprès de la BCT	19 000	105 000	66 000
CCP	0	0	577
Dettes rattachés	15	237	581
Total	19 015	105 237	67 158

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 30 juin 2013 à 3 613 KTND contre 72 831 KTND au 30 juin 2012 se détaillant comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	3 480	72 427	27 800
Dépôts et avoirs des établissements financiers	133	403	1 096
Autres sommes dues	0	1	0
Total	3 613	72 831	28 896

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 3 480 KTND au 30 juin 2013 se détaillant comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Correspondants étrangers Lori	3 480	1 595	7 783
Emprunts sur le marché monétaire	0	70 800	20 000
Dettes Rattachée	0	12	17
Correspondants étrangers Nostri	0	20	0
Total	3 480	72 427	27 800

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires par maturité se présentent comme suit :

En

KTND

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	TOTAL
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	3 480	0	0	3 480
Dépôts et avoirs des établissements financiers	133	0	0	133
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3 613	0	0	3 613

Note 9 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2 800 803 KTND au 30 juin 2013 contre 2 630 606 KTND au 30 juin 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Dépôts d'épargne	999 952	873 930	982 580
Dépôts à terme et bons de caisse	871 939	744 632	744 755
Dépôts à vue	807 255	814 969*	822 745*
Autres dépôts et avoirs	75 707	94 456	78 206
Certificats de dépôts	45 950	102 619	62 377
Total	2 800 803	2 630 606	2 690 663

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

En

KTND

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	TOTAL
Comptes d'épargne	999 952	0	0	999 952
Dépôts à vue	807 255	0	0	807 255
Comptes à Terme, Bons de Caisse et Autres Produits Financiers	511 884	287 505	72 550	871 939
Autres dépôts et avoirs	75 704	0	0	75 704

<i>Certificats de Dépôts</i>	25 453	20 500	0	45 953
<i>Dépôts de la clientèle</i>	2 420 248	308 005	72 550	2 800 803

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 350 321 KTND au 30 juin 2013 contre 334 067 KTND au 30 juin 2012; il se détaille comme suit :

En

KTND

<i>Désignation</i>	<i>30/06/2013</i>	<i>30/06/2012</i>	<i>31/12/2012</i>
<i>Total</i>	350 321	334 067	338 431
<i>Emprunts obligataires</i>	209 962	187 626	198 711
<i>Emprunts subordonnées</i>	80 000	80 000	80 000
<i>Ressources spéciales</i>	26 418	27 165	26 664
<i>Emprunt en devises</i>	24 509	30 502	26 606
<i>Dettes rattachées</i>	9 432	8 774	6 450

La rubrique a enregistré une hausse globale de 16 254 KTND suite à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire au cours du second semestre clôturé au mois de février 2013 pour un montant de 40 000 KTND.

Par ailleurs l'UIB a procédé au règlement de la 4ème échéance de l'emprunt obligataire émis par L'UIB le 17/07/2009, pour un montant de 6 903 KTND et au règlement de la 2ème échéance de l'emprunt obligataire émis par l'UIB en 2011 pour un montant 3 412 KTND ainsi qu'au règlement de la 1ère échéance du 2ème emprunt obligataire émis par l'UIB en 2011 pour un montant de 7 349 KTND.

La baisse de l'encours de l'emprunt en devise est expliquée par le règlement des montants échus de l'emprunt en dollar auprès de la Société Générale pour un montant de 5 993 KTND.

Note 11 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 108 003 KTND au 30 juin 2013 contre 98 743 KTND au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

En

KTND

<i>Désignation</i>	<i>30/06/2013</i>	<i>30/06/2012</i>	<i>31/12/2012</i>
<i>Comptes d'attentes et de régularisation</i>	29 830	25 933*	20 839*
<i>Sommes dues au personnel</i>	17 047	15 008	15 761
<i>Valeurs exigibles après encaissement</i>	13 165	27 131*	13 075*
<i>Etat impôts et taxes</i>	12 325	2 725*	8 677*
<i>Provision pour passifs</i>	10 987	7 080	10 930
<i>Saisies arrêts clients</i>	7 713	6 817	9 512
<i>Provision sur chèques certifiés</i>	6 942	4 219	6 496
<i>Charges provisionnées pour congé à payer</i>	4 731	4 981	5 238
<i>Cotisation CNSS</i>	2 636	2 469	2 967
<i>Fournisseurs factures à payer</i>	2 627	2 380	3 150

Total	108 003	98 743	96 645
--------------	----------------	---------------	---------------

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Provision pour risques divers	4 912	12	4 912
Provision pour risques administratif	2 841	3 090	2 625
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	1 571	2 068	1 579
Provision sur action en défense	1 518	1 717	1 669
Provision pour action en justice	145	193	145
Total	10 987	7 080	10 930

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Autres charges à payer	18 523	16 825	15 909
Divers comptes de suspens	6 951	3 678*	1 613*
Produits perçus d'avance	1 903	1 685	1 802
Prime d'assurance crédit à reverser	1 847	3 134	953
Commission de garantie et de péréquation change	423	451	459
Assurance vie personnel	122	103	46
Fournisseurs bons de carburant	61	57	57
Total	29 830	25 933	20 839

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 14 420 KTND au 30 juin 2013 contre 14 284 KTND au 30 juin 2012 soit une augmentation de 136 KTND. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Fond social	9 371	9 235	9 319
Réserves légales	4 760	4 760	4 760
Réserves à régime spécial	289	289	289
Total	14 420	14 284	14 368

Note 13 : Capitaux Propres

A la date du 30 juin 2013, le capital social s'élève à 196 000 KTND composé de 17 600 000 d'actions et 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 160 529 KTND au 30 juin 2013 contre 141 120 KTND au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

En
KTND

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Résultat reporté	Résultat net de l'exercice	Total
<i>Solde au 31-12-2012</i>	<i>196 000</i>	<i>4 760</i>	<i>9 319</i>	<i>289</i>	<i>(88 450)</i>	<i>26 598</i>	<i>148 516</i>
<i>Affectation du résultat</i>					<i>26 598</i>	<i>(26 598)</i>	<i>0</i>
<i>Réserves fonds Social</i>			<i>52</i>				<i>52</i>
<i>Résultat au 30-06-2013</i>						<i>11 961</i>	<i>11 961</i>
<i>Solde au 30-06-2013</i>	<i>196 000</i>	<i>4 760</i>	<i>9 371</i>	<i>289</i>	<i>(61 852)</i>	<i>11 961</i>	<i>160 529</i>

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 543 494 KTND au 30 juin 2013 contre 475 274 KTND au 30 juin 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	357 323	293 325	306 519
Cautions émises en faveur de la clientèle	150 550	143 867	142 344
Avals donnés en devises	30 834	33 939	16 119
Avals donnés en dinars	4 787	4 143	3 910
Total	543 494	475 274	468 892

KTND

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 77 854 KTND au 30 juin 2013 contre 70 404 KTND au 30 juin 2012. Le solde se détaille ainsi :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Ouverture de Credoc import confirmé	43 346	26 972	28 370
Règlement Credoc import confirmé	18 251	22 679	12 811
Ouverture Credoc import non confirmé	6 385	6 593	5 280
Règlement Credoc import non confirmé	3 872	2 258	2 449
Acceptation de crédit acheteur import	47	45	44
Acceptation Credoc import confirmé	0	830	0
Acceptation de Credoc import non confirmé	0	86	0
Sous total Credoc import	71 901	59 463	48 954
Confirmation de Credoc export	4 420	6 886	6 160
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	1 533	4 055	815
Sous total Credoc export	5 953	10 941	6 975
Total	77 854	70 404	55 929

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert accordées et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 123 937 KTND au 30 juin 2013 contre 87 786 KTND au 30 juin 2012

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Engagement de financement en faveur de la clientèle	123 937	87 786	83 904
Total	123 937	87 786	83 904

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 852 108 KTND au 30 juin 2013 contre 927 722 KTND au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Garanties reçues des autres établissements de crédit	526 957	567 733	518 427
Garanties reçues de la clientèle	225 920	240 279	227 643
Garantie reçues de l'Etat	99 231	119 710	110 908
Total	852 108	927 722	856 978

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 99 231 KTND au 30 juin 2013 contre 119 710 KTND au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Autres garanties de l'Etat	74 545	96 429	85 595
SOTUGAR	17 093	16 908	17 639
FNG ET FOPRODI	7 593	6 373	7 674
Total	99 231	119 710	110 908

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 526 957 KTND au 30 juin 2013 contre 567 733 KTND au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	357 322	293 324	306 519
Garanties données par la Société Générale	110 528	194 590	152 718
Garanties reçues des correspondants étrangers	47 803	61 273	46 473
Confirmation banque Credoc export	5 953	10 941	6 976
Garanties reçues des correspondants locaux	4 365	3 681	4 428
Garantie reçue des compagnies d'assurance	986	3 924	1 313
Total	526 957	567 733	518 427

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 225 920 KTND au 30 juin 2013 contre 240 279 KTND au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Garanties hypothécaires	213 418	236 476	218 943
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	12 502	3 803	8 700
Total	225 920	240 279	227 643

– Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit

En

KTND

Désignation	30/06/2013
Achat au comptant	47 862
Vente au comptant	48 055

- Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013
Achat à terme	69 660
Vente à terme	67 970

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 101 545 KTND au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Opérations avec la clientèle	97 427	82 341	172 615
Autres intérêts et revenus assimilés	2 712	3 028	5 860
Opérations avec les établissements bancaires & financiers	1 406	516	1 650
Total	101 545	85 885	180 125

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 24 914 KTND au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Commissions sur crédits	7 527	6 434	11 229
Commissions sur monétique banque à distance	6 696	5 737	12 137
Commissions sur moyen de paiement	3 127	2 768	6 036
Autres produits sur services financiers	2 591	3 181	5 396
Commissions sur comptes	2 178	2 359	4 775
Autres commissions	2 150	2 068	3 997
Commissions sur opérations de caisse	645	594	1 213
Total	24 914	23 141	44 783

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 5 792 KTND au 30 juin 2013 et se détaille comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Gain net sur opérations de change	5 792	4 583	8 929
Gain net sur titres de transaction	0	5	5
Total	5 792	4 588	8 934

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 1 394 KTND au 30 juin 2013 se détaillant ainsi :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<i>Intérêt sur bons de trésor assimilables</i>	959	923	1 898
<i>Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation</i>	255	751	832
<i>Intérêt sur titres d'investissement Sicar</i>	112	84	442
<i>Intérêts sur titres d'investissement autres</i>	68	61	135
<i>Charges sur opérations sur titres modification comptable</i>	0	(126)	(126)
Total	1 394	1 693	3 181

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 43 105 KTND au 30 juin 2013 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<i>Opération avec la clientèle</i>	32 297	25 139	53 120
<i>Emprunt et ressources spéciales</i>	8 010	7 011	14 205
<i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i>	2 169	2 314	5 670
<i>Autres intérêts et charges</i>	629	237	764
Total	43 105	34 701	73 759

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 1 218 KTND au 30 juin 2013 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<i>Commissions monétiques</i>	725	625	1 398
<i>Redevances et prestations</i>	174	139	256
<i>Frais Télégrammes Télèx</i>	115	100*	219
<i>Rémunération du fonds géré Sicar</i>	85	98	213
<i>Frais de confection carnet de chèque</i>	50	48	93
<i>Autres commission</i>	35	58*	138
<i>Règlement Télécom SMS Banking</i>	34	75*	183
Total	1 218	1 143	2 500

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non de provisions s'élèvent à 21 763 KTND au 30 juin 2013 :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Cout net du risque clientèle	21 599	21 073	39 533
Cout net du risque divers	164	(1 453)	3 635
Total	21 763	19 620	43 168

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	23 064	22 033	41 816
Dotations aux provisions collectives	1 223	600	565
Pertes non couvertes de contrepartie	184	754	1 027
Pertes couvertes de contrepartie	138	383	1 949
Cession de créances à l'IRC	0	0	22 611
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(138)	(383)	(24 563)
Reprises sur provision de contrepartie devenue disponible	(2 872)	(2 314)	(3 872)
Coût Net du Risque de Contrepartie	21 599	21 073	39 533

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Perte sur éléments hors exploitation	299	2 234	3 815
Dotations aux provisions pour risques et charges	88	126	5 702
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	85	118	273
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(32)	(802)	(1 303)
Gain sur éléments hors exploitation	(76)	(2 137)	(3 014)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(200)	(992)	(1 838)
Total	164	(1 453)	3 635

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent au 30 juin 2013 un solde de 143 KTND et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Plus value cession titres d'investissement*	1 215	4 809	4 809
Reprise provisions sur fonds géré Sicar	231	821	1 197
Reprise de provisions sur titres participation	89	0	0
Dotation aux provisions sur titres de participation	0	(87)	(96)
Pertes sur titres d'investissement	0	(351)	(351)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(1 392)	(39)	(498)
Total	143	5 153	5 061

Note 26: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 34 659 KTND au 30 juin 2013 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Rémunération du personnel	24 747	23 918	50 848
Charges sociales	7 315	6 356	12 736
Autres charges de personnel	2 597	2 989*	5 091
Reprise provisions / indemnité fin de carrière	0	0	(101)
Total	34 659	33 263	68 574

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Note 27 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 8 851 KTND au 30 juin 2013 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Frais divers de gestion	5 078	5 602*	11 757
Travaux fournitures et services extérieurs	3 773	3 586	7 182
Total	8 851	9 188	18 939

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 3 773 KTND et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Loyers commerciaux	1 267	1 144	2 386
Maintenance logiciel informatique	642	537	1 123
Autres services extérieurs	304	347	734
Maintenance matériel informatique	241	165	282
Assurance globale banque	218	241	486
Entretien et nettoyage immeubles	215	213	435
Honoraires commissaires aux comptes	180	191	397
Assurance immeubles et voitures	161	122	245
Loyer personnel logements de fonction	110	128	254
Gardiennage et surveillance	106	125	234
honoraires service assistance Société Générale	101	89	123
Rémunération d'intermédiaires	89	71	146
Sous-traitance archives	60	54	95
Frais judiciaires	49	126	185
Sous- traitance informatique	12	16	28
Maintenance et consommable photocopieurs	11	10	16
Entretien et réparation divers	7	7	13
Total	3 773	3 586	7 182

Note 28 : Impôt sur les sociétés:

L'impôt sur les sociétés au 30 juin 2013 totalise 8 817 KTND et s'établit comme suit :

<u>Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt</u>	46 846
- Déductions nets des Réintégrations	(2 633)
<u>Résultat fiscal avant provision</u>	49 479
- Déduction provision 2012	24 287
<u>Résultat fiscal</u>	<u>25 192</u>
<u>Résultat Imposable</u>	<u>25 192</u>
Taux d'impôt	35,00%
Impôt théorique	8 817
<u>Impôt sur les sociétés</u>	<u>8 817</u>

Note 29 : Résultat par Action

Le résultat par action aux 30 juin 2013, est de 0,610DT

En

KTND

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Résultat net (en KTND)	11 961	19 286	26 598
Nombre moyen d'actions et de certificats d'investissement	19 600 000	19 600 000	19 600 000
Résultat par action (en DT)	0,610	0,984	1,357

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 30 juin 2013, un solde de 162 467 KTND contre 134 464KTND au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

En

KTND

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Créances sur les établissements bancaires	76 535	204 997	104 870
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	108 412	106 882	79 286
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(3 480)	(72 415)	(27 783)
Emprunts auprès de la banque centrale	(19 000)	(105 000)	(66 000)
TOTAL	162 467	134 464	90 373

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB)

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 14 juin 2012 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés le 30 juin 2013 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 160 529 KDT y compris un résultat net bénéficiaire de 11 961 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'Union Internationale de Banques (UIB), arrêté au 30 juin 2013, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 août 2013

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**FINOR
Mustapha Medhioub**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Neji HERGLI et M. Walid Ben Salah.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 juin 2013
(Exprimé en dinars)**

	<u>30 Juin</u> <u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
ENGAGEMENTS DONNES	63 251 380	58 562 762	58 479 681
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	26 978 658	24 468 248	24 117 280
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	34 432 722	32 444 514	32 712 401
Engagements sur titres	1 840 000	1 650 000	1 650 000
ENGAGEMENTS RECUS	480 771 849	449 812 970	450 199 665
Cautions Reçues	162 060 884	151 769 148	152 179 272
Garanties Reçues	765 932	765 932	765 932
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	49 291 709	46 640 514	46 596 964
Valeurs des biens, objet de leasing	268 653 324	250 637 376	250 657 497
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	17 000 000	4 182 500	9 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	17 000 000	4 182 500 (*)	9 000 000

(*) Montant exprimé en Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin		31 Décembre
	Notes	2013	2012	2012
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	16 110 511	15 722 990	32 023 669
Intérêts et charges assimilées	16	(7 843 427)	(7 065 324)	(14 529 306)
Produits des placements	17	288 620	187 814	360 421
Autres produits d'exploitation		198 261	224 985	418 255
Produit net		8 753 965	9 070 465	18 273 038
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	18	1 828 573	1 842 656 (*)	3 393 629
Dotations aux amortissements	19	217 063	218 860	441 504
Autres charges d'exploitation	20	842 252	818 610 (*)	1 599 348
Total des charges d'exploitation		2 887 887	2 880 126	5 434 481
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		5 866 077	6 190 339	12 838 556
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	1 490 078	1 576 933	1 609 391
Dotations nettes aux autres provisions	22	(53 091)	(18 236)	33 945
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 429 090	4 631 642	11 195 220
Autres gains ordinaires	23	149 739	12 916	212 612
Autres pertes ordinaires	24	(425)	(613)	(1 851)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 578 404	4 643 945	11 405 981
Impôts sur les bénéfices	25	(917 727)	(928 434)	(2 297 641)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 660 677	3 715 511	9 108 340

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	26	113 795 741	107 274 407	216 037 017
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(115 355 501)	(89 387 513)	(183 450 522)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(2 511 517)	(2 510 041)	(4 568 247)
Intérêts payés	29	(7 439 634)	(6 532 578)	(14 339 904)
Impôts et taxes payés	30	(3 273 162)	(4 813 393)	(7 823 981)
Autres flux liés à l'exploitation	36	1 662 165	(297 137)	(3 352 897)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>(13 121 908)</u>	<u>3 733 745</u>	<u>2 501 464</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(252 568)	(41 353)	(154 503)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	81 945	1 092	27 672
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(4 810 000)	(2 030 000)	(2 144 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	1 319 499	827 375	1 382 659
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>(3 661 124)</u>	<u>(1 242 886)</u>	<u>(888 172)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements suite au rachat des actions propres	14	(675 222)	(426 467)	(562 980)
Dividendes et autres distributions	35	(3 708 989)	(3 718 874)	(3 782 732)
Encaissements provenant des emprunts	11	103 660 000	71 000 000	199 647 175
Remboursements d'emprunts	11	(82 106 613)	(68 024 167)	(192 440 783)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>17 169 176</u>	<u>(1 169 508)</u>	<u>2 860 680</u>
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires		<u>1 500 000</u>	<u>500 000</u>	<u>(1 000 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>1 886 144</u>	<u>1 821 351</u>	<u>3 473 972</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	8 611 035	5 137 063	5 137 063
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	10 497 179	6 958 414	8 611 035

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL*****1-1 Présentation de la société***

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2013, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 30 juin 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encassement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques	9 338 722	6 645 790	8 128 988
- Caisses	1 158 457	312 624	482 046
<u>Total</u>	<u>10 497 179</u>	<u>6 958 414</u>	<u>8 611 035</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Créances sur contrats mis en force	362 494 698	335 873 703	341 990 314
Encours financiers	337 405 596	314 614 021	319 575 520
Impayés	26 511 119	22 639 016	23 750 098
Intérêts échus différés	(1 422 017)	(1 379 333)	(1 335 304)
Créances sur contrats en instance de mise en force	334 247	1 682 212	942 205
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>362 828 945</u>	<u>337 555 915</u>	<u>342 932 520</u>
<u>A déduire couverture</u>			
Provisions pour dépréciation des encours	(6 160 648)	(5 859 541)	(5 716 280)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 754 223)	(10 697 654)	(10 719 024)
Provision collective	(2 200 000)	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 431 953)	(2 123 564)	(2 121 639)
Total net des créances leasing	<u>340 282 119</u>	<u>316 675 156</u>	<u>322 175 576</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2012</u>	<u>320 517 725</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	101 300 530
- Relocations	1 837 705
- Transferts	2 855 645
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(4 871)
- Cessions anticipées	(5 531 336)
- Relocations	(1 712 208)
- Transferts	(2 512 858)
- Remboursements du capital	(79 010 489)
<u>Solde au 30 juin 2013</u>	<u>337 739 843</u>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Paiement minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	152 747 699	145 083 336	146 785 442
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	218 536 518	202 066 709	213 127 807
- A recevoir dans plus de 5 ans	9 957 230	9 701 765	2 494 481
Total des paiement minimaux sur contrats actifs	<u>381 241 447</u>	<u>356 851 810</u>	<u>362 407 730</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	24 737 792	23 198 838	23 381 635
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	23 389 038	22 285 502	23 003 470
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	1 164 879	1 156 174	211 859
Total des produits financiers non acquis	<u>49 291 709</u>	<u>46 640 514</u>	<u>46 596 964</u>
- Valeurs résiduelles	197 405	256 523	250 704
- Contrats suspendus contentieux	5 258 453	4 146 202	3 514 051
- Contrats en instance de mise en force	334 247	1 682 212	942 205
<u>Encours des contrats</u>	<u>337 739 843</u>	<u>316 296 233</u>	<u>320 517 725</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	256 193 688	64 765 036	6 758 743	2 866 920	6 821 209	337 405 596
Impayés	2 156 644	8 534 047	2 009 158	1 804 549	12 006 721	26 511 119
Contrats en instance de mise en force	334 247	-	-	-	-	334 247
CREANCES LEASING	258 684 580	73 299 083	8 767 901	4 671 469	18 827 929	364 250 962
Avances reçues (*)	(2 607 869)	(13 235)	(80)	-	(351 710)	(2 972 894)
Dépôts de garantie (*)	(35 000)	(180 000)	-	-	(5 250)	(220 250)
ENCOURS GLOBAL	256 041 711	73 105 848	8 767 821	4 671 469	18 470 969	361 057 819
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 621 362	1 357 296	-	-	-	26 978 658
TOTAL ENGAGEMENTS	281 663 073	74 463 144	8 767 821	4 671 469	18 470 969	388 036 476
Produits réservés	-	-	(295 722)	(353 983)	(1 782 249)	(2 431 953)
Provisions sur encours financiers	-	-	(365 796)	(371 161)	(5 423 691)	(6 160 648)
Provisions sur impayés	-	-	(839 081)	(1 132 564)	(9 782 579)	(11 754 223)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 500 598)	(1 857 708)	(16 988 518)	(20 346 824)
ENGAGEMENTS NETS	281 663 073	74 463 144	7 267 223	2 813 761	1 482 451	367 689 652
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,26%	1,20%	4,76%	
			8,22%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2012			7,32%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			17,11%	39,77%	91,97%	
			63,76%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2012			69,36%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Certificats de Dépôt	-	-	1 500 000
- Titres SICAV	20 218	-	1 392 428
<u>Total</u>	<u>20 218</u>	<u>-</u>	<u>2 892 428</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation	11 278 038	6 278 038	6 278 038
- Titres immobilisés	9 193 840	9 637 680	9 290 360
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>20 473 878</u>	<u>15 917 718</u>	<u>15 570 398</u>
A déduire :			
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 840 000)	(1 650 000)	(1 650 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>18 633 878</u>	<u>14 267 718</u>	<u>13 920 398</u>
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(183 000)	(103 000)	(183 000)
<u>Montant net</u>	<u>18 450 878</u>	<u>14 164 718</u>	<u>13 737 398</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2012	6 278 038	5 528 038	750 000
<u>Additions de la période</u>			
- CIL SICAR	5 000 000	3 910 000	1 090 000
<u>Soldes au 30 Juin 2013</u>	<u>11 278 038</u>	<u>9 438 038</u>	<u>1 840 000</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2012	9 290 360	8 390 360	900 000
<u>Additions de la période</u>			
- Société MEDICARS	-	900 000	(900 000)
<u>Retraits de la période</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	(14 680)	(14 680)	-
- Société FORACHEM	(38 840)	(38 840)	-
- Société SODAS	(18 000)	(18 000)	-
- Société STAUR	(25 000)	(25 000)	-
<u>Soldes au 30 Juin 2013</u>	<u>9 193 840</u>	<u>9 193 840</u>	<u>-</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participation</u>					
* Compagnie Générale d'investissement	246 328	5	1 278 638	1998/1999/2000/2009/2010	98,53%
* CIL SICAR	999 940	10	9 999 400	2010/2011/2012/2013	99,99%
<u>Total des titres de participation</u>			<u>11 278 038</u>		
<u>Titres immobilisés</u>					
* Société Nouvelle des Accumulateurs NOUR	50 000	10	500 000	2010	6,25%
* Société OCEANA	2 750	100	275 000	2009	4,91%
* Société FORACHEM	3 884	10	38 840	2008	3,53%
* Société Générale Industrielle et Ingénierie	2 500	10	25 000	2008	0,41%
* Société SODAS	210	100	21 000	2009	5,00%
* Société Immobilière de Carthage	18 000	100	1 800 000	2008/2010/2011	25,00%
* Société TERRE ET PIERRE	500	100	50 000	2010	15,63%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	600	100	60 000	2010	30,00%
* Société DAR EL JELD	15 000	100	1 500 000	2010/2012	24,19%
* SPI LE CAPITOLE	1800	100	180 000	2010/2012	20,45%
* COMETE IMMOBILIERE	3000	100	300 000	2010	21,43%
* Société PROMOTEL	6 000	100	600 000	2010	4,07%
* Société VOG TUNISIE	6 000	100	600 000	2010	27,27%
* Société MEHARI HAMMAMET	10 000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société LASER INDUSTRIES	12 500	10	125 000	2011	29,41%
* Société TECNO INVEST & CONSULTING	1 250	100	125 000	2011/2012	25,00%
* Société MIDICARS	18 000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société SWEET HOME	6 400	10	64 000	2012	29,91%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100	30 000	2012	20,00%
<u>Total des titres immobilisés</u>			<u>9 193 840</u>		
<u>Total</u>			<u>20 471 878</u>		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**TABLEAU DES IMMOBISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

ARRETE AU 30 JUIN 2013

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels		95 675	-	-	-	95 675	95 675		-	-	95 675	-
Total des immobilisations incorporelles		95 675	±	±	±	95 675	95 675	±	±	95 675	±	
Immeubles	5,0%	4 527 614	-	-	-	4 527 614	2 047 660	97 899	-	-	2 145 559	2 382 055
Matériel de transport	20,0%	792 853	241 615	177 117	-	857 351	557 099	79 189	177 117	-	459 171	398 180
Equipements de bureau	10,0%	365 667	3 603	-	-	369 270	249 632	10 380	-	-	260 012	109 258
Matériel informatique	33,3%	269 694	5 630	-	-	275 324	220 893	17 555	-	-	238 448	36 876
Installations générales	10,0%	356 378	1 720	-	-	358 098	218 887	12 038	-	-	230 925	127 173
Total des immobilisations corporelles		6 312 206	252 568	177 117	±	6 387 657	3 294 170	217 061	177 117	±	3 334 115	3 053 542
TOTAUX		6 407 881	252 568	177 117	-	6 483 332	3 389 845	217 061	177 117	-	3 429 789	3 053 542

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Prêts au personnel	2 334 247	1 742 438	1 925 225
- Créances sur cessions d'immobilisations	338 406	535 039	522 212
- Avances aux fournisseurs	91 150	91 489	91 650
- Avances et acomptes au personnel	7 075	7 908	-
- Etat, crédit de TVA	170 114	1 036 513	-
- Compte d'attente / avance de TVA	60 025	98 126	88 241
- Produits à recevoir des tiers	1 282 529	936 897	1 101 306
- Compte d'attente	14 321	13 517	14 411
- Charges constatées d'avance	224 147	257 527	36 701
- Autres comptes débiteurs	221 180	238 186	226 695
- Charges à répartir	13 500	17 776	-
- Frais d'émission des obligations	506 875	648 264	525 018
<u>Total brut</u>	<u>5 263 568</u>	<u>5 623 680</u>	<u>4 531 457</u>
A déduire :			
- Provisions	(530 593)	(611 503)	(583 684)
<u>Montant net</u>	<u>4 732 975</u>	<u>5 012 177</u>	<u>3 947 773</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 30 JUIN 2013
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	655 860	13 500	669 360	655 860	-	655 860	13 500
Frais d'émission des obligations	(a)	3 394 313	102 001	3 496 314	2 869 295	120 144	2 989 439	506 875
TOTAUX		4 050 173	115 501	4 165 674	3 525 155	120 144	3 645 299	520 375

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des obligations sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 120.144 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	220 250	298 127	220 250
- Avances et acomptes reçus des clients	2 972 894	3 737 498	2 435 623
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 198 219</u>	<u>4 040 700</u>	<u>2 660 948</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques locales	91 314 286	69 542 857	77 392 857
- Banques étrangères	24 843 650	2 931 133	21 421 692
- Emprunts obligataires	127 000 000	153 000 000	136 240 000
- Billets de trésorerie	13 100 000	17 000 000	14 650 000
- Certificats de leasing	41 000 000	29 000 000	26 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>297 257 936</u>	<u>271 473 990</u>	<u>275 704 549</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 514 366	954 223	880 219
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	123 006	25 818	134 422
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 935 038	4 903 212	4 388 590
- Intérêts courus sur certificats de leasing	743 865	622 515	463 509
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(71 488)	(41 497)	(51 676)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(103 478)	(232 335)	(47 831)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 141 309</u>	<u>6 231 936</u>	<u>5 767 233</u>
<u>Total</u>	<u>303 399 245</u>	<u>277 705 926</u>	<u>281 471 782</u>

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

ARRETE AU 30 JUIN 2013

(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 400 000	-	-	1 400 000	-	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	1 800 000	-	-	1 800 000	900 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	7 142 857	-	1 428 571	5 714 286	4 285 715	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Annuellement (2011-2016)	1 050 000	-	150 000	900 000	600 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2012)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (2012)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	3 000 000	-	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 200 000	800 000
AMEN BANK (2013/1)	3 000 000	Globalement 10/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
AMEN BANK (2013/2)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK (2013/3)	3 000 000	Globalement 08/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
AMEN BANK (2013/4)	1 000 000	En bloc le 30/06/2013	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2013/5)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
BIAT 2013	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	-	4 000 000	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT 2013	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB 2013	5 000 000	Semestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<u>Sous-total</u>			77 392 857	24 000 000	10 078 571	91 314 286	54 185 715	37 128 571
BANQUES ETRANGERES								
B.E.I EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013)	1 763 392	-	873 093	890 299	-	890 299
B.E.I 2012 EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	9 658 300	-	704 949	8 953 351	7 525 016	1 428 335
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
<u>Sous-total</u>			21 421 692	5 000 000	1 578 042	24 843 650	22 525 016	2 318 634
Total des crédits bancaires			98 814 549	29 000 000	11 656 613	116 157 936	76 710 731	39 447 205

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000		4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	9 240 000	10 760 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
Total des emprunts obligataires			136 240 000	10 760 000	20 000 000	127 000 000	86 000 000	41 000 000
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING								
BILLETS DE TRESORERIE								
Billets de trésorerie à court terme			14 650 000	32 900 000	34 450 000	13 100 000	-	13 100 000
Sous-total			14 650 000	32 900 000	34 450 000	13 100 000	-	13 100 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2013	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 1/2012	3 000 000	En bloc le 14/08/2012	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 2/2012	3 000 000	En bloc le 27/08/2012	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
Certificat BARAKA 1/2013	3 000 000	En bloc le 12/08/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 1/2013	1 000 000	En bloc le 29/07/2013	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 2/2013	2 000 000	En bloc le 12/08/2013	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 3/2013	3 000 000	En bloc le 15/08/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 4/2013	2 000 000	En bloc le 26/08/2013	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 5/2013	1 000 000	En bloc le 26/08/2013	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 6/2013	1 000 000	En bloc le 28/08/2013	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 7/2013	1 000 000	En bloc le 02/09/2013	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 8/2013	2 000 000	En bloc le 16/09/2013	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 9/2013	2 000 000	En bloc le 23/09/2013	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 10/2013	1 000 000	En bloc le 24/09/2013	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 11/2013	2 000 000	En bloc le 27/12/2013	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 12/2013	3 000 000	En bloc le 13/05/2013	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 13/2013	1 000 000	En bloc le 27/05/2013	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 14/2013	2 000 000	En bloc le 17/06/2013	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 15/2013	2 000 000	En bloc le 24/06/2013	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 16/2013	2 000 000	En bloc le 27/06/2013	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
<u>Sous-total</u>			26 000 000	31 000 000	16 000 000	41 000 000	14 000 000	27 000 000
Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING			40 650 000	63 900 000	50 450 000	54 100 000	14 000 000	40 100 000
TOTAL GENERAL			275 704 549	103 660 000	82 106 613	297 257 936	176 710 731	120 547 205

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	124 827	113 581	107 986
- Effets à payer, prestataire assurance	538 612	41 254	575 701
<u>Sous total</u>	<u>663 439</u>	<u>154 835</u>	<u>683 687</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	3 393 265	3 275 313	2 384 605
- Effets à payer	10 863 825	9 735 019	12 605 110
- Retenue de garantie	95 776	95 776	95 776
- Factures non parvenues	26 423	-	109 346
<u>Sous total</u>	<u>14 379 289</u>	<u>13 106 108</u>	<u>15 194 837</u>
<u>Total</u>	<u>15 042 728</u>	<u>13 260 943</u>	<u>15 878 524</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	268 295	244 640	269 048
- Personnel, rémunérations dues	84	84	-
- Personnel, autres charges à payer	261 096	324 791	291 715
- Etat, retenues sur salaires	92 170	82 360	36 230
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	302 511	316 242	211 969
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	11 574	1 887	-
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	12 493	-	26 750
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	226 938	331 138	506 994
- Etat, autres impôts et taxes à payer	16 511	19 441	16 713
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	8 049	7 339	8 071
- Etat, TVA à payer	-	-	124 384
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser	-	65 290	-
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	32 094	20 853	20 698
- CNSS	192 159	198 245	133 682
- CAVIS	20 860	24 726	13 939
- CNAM	15 029	14 455	10 948
- Assurance Multirisque	-	2 888	-
- Assurance Auto	35 089	36 580	-
- Assurance Vie	-	5 378	-
- Assurance Groupe	20 653	18 853	19 449
- Autres comptes créditeurs	459 039	322 003	88 937
- Avances sur cessions titres immobilisés	971 835	-	-
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	47 855	43 225	47 990
- Prestataires Recouvrement	139 382	84 447	128 175
- Prestataires Assurances	921 766	2 649 240	1 104 038
- Compte d'attente	760 202	-	-
- Diverses Charges à payer	298 570	273 467	291 825
- Autres produits constatés d'avance	6 750	7 047	8 793
- Provisions pour risques et charges	30 000	30 000	30 000
<u>Total</u>	<u>5 151 005</u>	<u>5 124 619</u>	<u>3 390 348</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 447 865	2 447 865
- Réserve extraordinaire		1 750 000	1 750 000	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		16 994 000	12 070 000	12 070 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 486 865	1 382 430	1 318 727
- Actions propres	(D)	(1 655 149)	(843 414)	(979 927)
- Résultats reportés		509 321	265 639	265 639
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>46 585 037</u>	<u>42 072 520</u>	<u>41 872 304</u>
Résultat de la période (1)		3 660 677	3 715 511	9 108 340
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	<u>50 245 713</u>	<u>45 788 031</u>	<u>50 980 644</u>
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,732	0,743	1,822

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2013, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 mai 2011, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2013. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2012	53 971	979 927
Achats de l'exercice	45 725	675 222
Solde au 30 juin 2013	99 696	1 655 149

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2013, 1,99% du capital social.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

AU 30 JUIN 2013

(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	1 190 008	500 000	754 145	(410 226)	8 203 155	46 227 082
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Mai 2012		447 865		4 330 000	200 000		3 225 290		(8 203 155)	-
Transferts décidés par l'A.G.O du 17 Mai 2012			500 000			(500 000)				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(426 467)		(426 467)
Encaissement de dividendes sur actions propres							29 483			29 483
Divers					(7 578)		6 720	(6 720)		(7 578)
Résultat de la période close le 30 juin 2012									3 715 511	3 715 511
Solde au 30 Juin 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 382 430	-	265 639	(843 414)	3 715 511	45 788 031
Résultat de la période clos le 30 Juin 2012 (annulation)									(3 715 511)	(3 715 511)
Divers					(63 703)					(63 703)
Rachat d'actions propres								(136 513)		(136 513)
Résultat net de l'exercice 2012									9 108 340	9 108 340
Solde au 31 Décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	-	265 639	(979 927)	9 108 340	50 980 644
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 Mai 2013		52 135		4 924 000	200 000		3 932 205		(9 108 340)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(675 222)		(675 222)
Encaissement de dividendes sur actions propres							61 477			61 477
Divers					(31 862)					(31 862)
Résultat de la période close le 30 juin 2013									3 660 677	3 660 677
Solde au 30 Juin 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 486 865	-	509 321	(1 655 149)	3 660 677	50 245 713

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts de leasing	15 052 804	14 652 181	29 664 171
- Intérêts de retard	1 018 162	954 790	1 993 125
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	190 343	205 844	346 402
- Autres	159 516	140 912	261 446
<u>Total</u>	<u>16 420 825</u>	<u>15 953 727</u>	<u>32 265 144</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	251 250	415 515	507 042
Intérêts de retard antérieurs	117 012	112 974	159 873
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(433 812)	(563 536)	(600 419)
Intérêts de retard	(244 764)	(195 690)	(307 971)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(310 314)</u>	<u>(230 737)</u>	<u>(241 475)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>16 110 511</u>	<u>15 722 990</u>	<u>32 023 669</u>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	317 003 675	309 311 686	309 311 686
. A la fin de la période	332 481 390	312 150 031	317 003 675
. Moyenne	(D) 324 742 533	310 730 859	313 157 680
- Intérêts de la période	(C) 15 052 804	14 652 181	29 664 171
- Taux moyen	(C) / (D) 9,27%	9,43%	9,47%

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin 2013	30 Juin 2012	31 Décembre 2012
- Intérêts des emprunts obligataires	3 734 534	3 977 659	7 676 061
- Intérêts des crédits des banques locales	2 330 885	1 750 196	3 658 962
- Intérêts des crédits des banques étrangères	370 855	97 897	300 759
- Intérêts des autres opérations de financement	1 331 114	1 137 961	2 736 904
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	120 144	138 937	279 799
Total des charges financières des emprunts (A)	7 887 531	7 102 650	14 652 485
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(56 003)	(50 655)	(144 373)
- Autres charges financières	11 899	13 329	21 194
Total des autres charges financières	(44 104)	(37 326)	(123 179)
Total général	7 843 427	7 065 324	14 529 306
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	275 704 549	268 498 157	268 498 157
. A la fin de l'exercice	297 257 936	271 473 990	275 704 549
. Moyenne (B)	286 481 243	269 986 074	272 101 353
- Taux moyen (A) / (B)	5,51%	5,26%	5,38%

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin 2013	30 Juin 2012	31 Décembre 2012
- Intérêts des comptes courants	6 694	6 764	13 483
- Plus values sur cession des titres immobilisés	251 144	129 435	223 399
- Dividendes sur titres SICAV	-	187 926	187 926
- Moins values sur titres SICAV	-	(156 481)	(156 481)
- Plus values sur titres SICAV	17 531	9 048	18 953
- Autres produits financiers	13 251	11 122	73 141
Total	288 620	187 814	360 421

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin 2013	30 Juin 2012	31 Décembre 2012
- Salaires et complément de salaires	1 511 922	1 506 926 (*)	2 759 069
- Charges connexes aux salaires	38 295	39 859	91 094
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	228 653	251 476	452 950
- Autres charges sociales	49 703	44 395	90 516
Total	1 828 573	1 842 656	3 393 629

(*) : Solde retraité pour les besoins de comparaison

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	3 793	7 584
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	217 063	197 291	398 369
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	17 776	35 551
<u>Total</u>	<u>217 063</u>	<u>218 860</u>	<u>441 504</u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Achats de matières et fournitures	116 637	85 086	162 554
<u>Total des achats</u>	<u>116 637</u>	<u>85 086</u>	<u>162 554</u>
- Sous-traitance générale	15 200	14 553	28 255
- Locations	42 527	38 222	76 824
- Entretien et réparations	85 523	79 965	178 327
- Primes d'assurances	22 930	22 505	45 903
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>166 181</u>	<u>155 245</u>	<u>329 310</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	43 234	36 184 (*)	97 233
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	94 739	86 329	162 977
- Publicités, publications, relations publiques	69 956	110 135	213 693
- Déplacements, missions et réceptions	40 405	41 991	51 924
- Frais postaux et de télécommunications	69 330	73 316	150 047
- Services bancaires et assimilés	86 003	93 016	158 079
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>403 667</u>	<u>440 971</u>	<u>833 953</u>
- Jetons de présence	31 500	31 500	63 000
- Rémunération du comité d'audit	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité de risques	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité de crédits	7 500	7 500	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>54 000</u>	<u>54 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	38 485	16 778	52 263
- T.C.L	45 077	50 000	73 473
- Droits d'enregistrement et de timbres	1 787	1 346	13 977
- Autres impôts et taxes	16 418	15 184	25 818
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>101 767</u>	<u>83 308</u>	<u>165 532</u>
<u>Total général</u>	<u>842 252</u>	<u>818 610</u>	<u>1 599 348</u>

(*) : Solde retraité pour les besoins de comparaison

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 166 336	5 643 706	6 671 817
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 686 770)	(4 021 882)	(4 939 051)
- Créances radiées	40 512	5 109	252 621
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(232 833)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(8 123)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(4 540)
- Encaissement sur créances radiées	(30 000)	(50 000)	(130 500)
Total	<u>1 490 078</u>	<u>1 576 933</u>	<u>1 609 391</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Le détail des autres provisions est le suivant :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-	80 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des autres actifs	6 909	6 764	13 945
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(60 000)	(25 000)	(60 000)
Total	<u>(53 091)</u>	<u>(18 236)</u>	<u>33 945</u>

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	81 945	970	27 550
- Apurement de comptes	67 136	9 232	115 194
- Restitution d'impôt	-	-	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	659	2 714	69 868
Total	<u>149 739</u>	<u>12 916</u>	<u>212 612</u>

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	553	553
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	75	54	74
- Pénalités de retard	350	6	1 224
Total	<u>425</u>	<u>613</u>	<u>1 851</u>

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Bénéfice comptable	4 578 404	4 643 945	11 405 981
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 166 336	5 643 706	6 671 817
- Dotations aux provisions des autres actifs	6 909	6 764	13 945
- Dotations aux provisions sur titres de participation	-	-	80 000
- Reprises sur provisions	2 686 770	4 021 882	-
- Reprises sur provisions fiscales 2009	-	-	7 131 799
- Reprises sur provisions fiscales 2010	-	-	2 778 657
- Reprises sur provisions fiscales 2011	-	-	1 458 396
- Provisions pour congés payés 2013/2012	-	-	269 048
- Jetons de présence excédentaires	13 500	13 500	22 000
- Diverses charges non déductibles	49 824	34 405	65 766
- Moins values non déductibles sur titre SICAV	-	156 481	156 481
A déduire			
- Provisions fiscales 2010/2009 pour affaires en cours	-	-	6 196 968
- Reprises sur provisions comptables	2 686 770	4 021 882	5 171 884
- Provisions pour congés payés 2012/2011	-	-	275 124
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	60 000	25 000	60 000
- Dividendes	-	187 926	187 926
- Plus value latentes sur cession SICAV	-	-	1 969
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>8 754 973</u>	<u>10 285 875</u>	<u>18 160 020</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	4 166 336	5 643 706	6 671 817
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>4 588 637</u>	<u>4 642 169</u>	<u>11 488 203</u>
Réinvestissements exonérés			
* Société CIL SICAR	-	-	750 000
* SPI SWEET HOME	-	-	64 000
* SPI LE CAPITOLE	-	-	50 000
* Société MEDI CARS	-	-	900 000
* Reliquat à investir	1 966 559	1 989 501	3 160 000
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>2 622 078</u>	<u>2 652 668</u>	<u>6 564 203</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>917 727</u>	<u>928 434</u>	<u>2 297 641</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	689 292	596 313	1 788 940
- Retenues sur placements	1 497	983	1 707
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>226 938</u>	<u>331 138</u>	<u>506 994</u>

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	23 750 098	20 390 357	20 390 357
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(26 511 119)	(22 639 016)	(23 750 098)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 435 623)	(2 700 533)	(2 700 533)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	2 972 894	3 737 498	2 435 623
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(225 325)	(960 652)	(960 652)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	225 325	303 202	225 325
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 335 304)	(1 327 830)	(1 327 830)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 422 017	1 379 333	1 335 304
- TVA collectée	+		15 458 262	14 251 301	29 326 733
- TVA collectée sur avances et acomptes			(396 275)	(411 307)	(948 363)
- Remboursements principal	+	Note 5	79 010 489	71 446 757	147 065 752
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	16 420 825	15 953 727	32 265 144
- Autres produits d'exploitation	+		198 261	224 985	418 255
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(40 512)	(5 109)	(252 621)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	30 000	50 000	130 500
- Encours financiers virés en pertes	-	Note 5	-	-	9 996
- Plus/Moins values sur relocations	-	Note 5	(125 497)	(256 008)	(537 576)
- Plus/Moins values sur transferts	-	Note 5	(342 787)	(413 178)	(1 000 048)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	522 212	437 622	437 622
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(338 406)	(535 039)	(522 212)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	4 871	171 828	190 489
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	5 531 336	8 176 469	13 805 849
			<u>113 795 741</u>	<u>107 274 407</u>	<u>216 037 017</u>

Encaissements recus des clients**NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	15 194 837	9 520 046	9 520 046
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(14 379 289)	(13 106 108)	(15 194 837)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	-	Note 9	(91 650)	(91 150)	(91 150)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	91 150	91 489	91 650
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	101 300 530	81 504 531	166 134 617
- TVA sur Investissements	+		13 225 666	11 468 705	23 016 946
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	26 750	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(12 493)	-	(26 750)
			<u>115 355 501</u>	<u>89 387 513</u>	<u>183 450 522</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	-	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	(84)	(84)	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	-	-	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	7 075	7 908	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	683 687	339 389	339 389
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(663 439)	(154 835)	(683 687)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	269 048	275 124	275 124
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(268 295)	(244 640)	(269 048)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	291 715	271 225	271 225
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(261 096)	(324 791)	(291 715)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	36 230	10 787	10 787
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(92 170)	(82 360)	(36 230)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	211 969	219 682	219 682
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(302 511)	(316 242)	(211 969)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	133 682	123 895	123 895
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(192 159)	(198 245)	(133 682)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	13 939	11 520	11 520
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(20 860)	(24 726)	(13 939)
- CNAM en début de période	+	Note 13	10 948	10 159	10 159
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(15 029)	(14 455)	(10 948)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 13	19 449	18 580	18 580
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 13	(20 653)	(18 853)	(19 449)
- Assurance multirisque en début de période	+	Note 13	-	-	-
- Assurance multirisque en fin de période	-	Note 13	-	(2 888)	-
- Assurance auto en début de période	+	Note 13	-	-	-
- Assurance auto en fin de période	-	Note 13	(35 089)	(36 580)	-
- Assurance Vie en début de période	+	Note 13	-	-	-
- Assurance Vie en fin de période	-	Note 13	-	(5 378)	-
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	47 990	50 223	50 223
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(47 855)	(43 225)	(47 990)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 13	291 825	215 539	215 539
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 13	(298 570)	(273 467)	(291 825)
- TVA, payée sur biens et services	+		129 214	118 821	205 162
- Charges de personnel	+	Note 18	1 828 573	1 842 656	3 393 629
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	842 252	818 610	1 599 349
- Impôts et taxes	-	Note 20	(101 767)	(83 308)	(165 532)
- Charges à répartir	+	Note 9	13 500	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			<u>2 511 517</u>	<u>2 510 041</u>	<u>4 568 247</u>

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	102 001	145 493	163 109
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(99 507)	(247 358)	(247 358)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	174 966	273 832	99 507
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	-	1 370	1 370
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(11 574)	(1 887)	-
			,		
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 388 590	4 679 944	4 679 944
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(3 935 038)	(4 903 212)	(4 388 590)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	880 219	849 841	849 841
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(1 514 366)	(954 223)	(880 219)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	134 422	36 202	36 202
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(123 006)	(25 818)	(134 422)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	463 509	374 522	374 522
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(743 865)	(622 515)	(463 509)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	7 843 427	7 065 324	14 529 306
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(120 144)	(138 937)	(279 799)
			<u>7 439 634</u>	<u>6 532 578</u>	<u>14 339 904</u>

Intérêts payés**NOTE 30 : IMPOTS PAYES**

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	506 994	535 259	535 259
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(226 938)	(331 138)	(506 994)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	16 713	11 793	11 793
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(16 511)	(19 441)	(16 713)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	8 071	8 254	8 254
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(8 049)	(7 339)	(8 071)
- TVA payée	+		1 973 388	3 604 263	5 337 281
- Impôts et taxes	+	Note 20	101 767	83 308	165 532
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	917 727	928 434	2 297 641
			<u>3 273 162</u>	<u>4 813 393</u>	<u>7 823 981</u>

Impôts payés

**NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	252 568	41 353	154 503
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>252 568</u>	<u>41 353</u>	<u>154 503</u>

**NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS
CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	- Note 24	-	(553)	(553)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	-	675	675
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 23	81 945	970	27 550
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>81 945</u>	<u>1 092</u>	<u>27 672</u>

**NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+ Note 7	4 810 000	2 030 000	2 144 000
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>4 810 000</u>	<u>2 030 000</u>	<u>2 144 000</u>

**NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS
FINANCIERES**

		<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	96 520	697 940	1 159 260
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 17	251 144	129 435	223 399
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+ Note 9	-	-	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	- Note 9	971 835	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>1 319 499</u>	<u>827 375</u>	<u>1 382 659</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

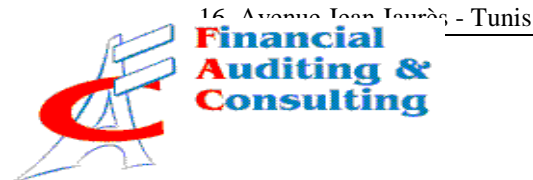
			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dividendes	+	Note 14	3 750 000	3 750 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(61 477)	(29 483)	(29 483)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	20 698	11 632	11 632
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(32 094)	(20 853)	(20 698)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	31 862	7 578	71 281
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>3 708 989</u>	<u>3 718 874</u>	<u>3 782 732</u>

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

			<u>30 Juin 2013</u>	<u>30 Juin 2012</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	Note 9	(690 669)	(490 798)	(769 350)
- Remboursements sur prêts au personnel	-	Note 9	281 647	201 089	296 855
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 101 306	647 306	647 306
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 282 529)	(936 897)	(1 101 306)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	36 701	41 404	41 404
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(224 147)	(257 527)	(36 701)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	226 695	259 074	259 074
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(221 180)	(238 186)	(226 695)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	14 411	564	564
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(14 321)	(13 517)	(14 411)
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser en début de la période	-	Note 13	-	(65 290)	(65 290)
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser en fin de la période	+	Note 13	-	65 290	-
- Placements en titres en début de période	+	Note 6	1 392 428	-	-
- Placements en titres en fin de période	-	Note 6	(20 218)	-	(1 392 428)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(217 112)	(272 115)	(272 115)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	598 421	406 450	217 112
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 104 038)	(2 363 256)	(2 363 256)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	921 766	2 649 240	1 104 038
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(8 793)	(7 280)	(7 280)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	6 750	7 047	8 793
- Compte d'attente en début de période	-	Note 13	-	-	-
- Compte d'attente en fin de période	+	Note 13	760 202	-	-
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	37 476	58 379	137 022
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	67 794	11 946	185 062
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(425)	(60)	(1 298)
<u>Autres flux de trésorerie</u>			<u>1 662 165</u>	<u>(297 137)</u>	<u>(3 352 897)</u>

NOTE 37 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 Août 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215

E-mail: neji.fac@planet.tn

Période close le 30 juin 2013



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage –
Appartement 7& 8 – Menzah IV – 1082 Tunis

Tél : 71 755 035 / Fax : 71 753 062

E-mail: walid.bensalah@deltaconsult.com.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de Compagnie Internationale de Leasing (CIL) arrêtés au 30 juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 août 2013**Les Commissaires aux Comptes****F.A.C****Mohamed Neji HERGLI****DELTA CONSULT****Walid BEN SALAH**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, M Walid BEN SALAH (DELTA CONSULT).

**SOCIETE TUNISIENNE
D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord
- Tunis

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31	Notes	30 Juin		31
		2013	2012	Décembre		2013	2012	Décembre
ACTIFS								
ACTIFS NON COURANTS								
Immobilisations financières		3 428 354	3 828 009	3 428 354		966 000	966 000	966 000
Moins : provisions		(860 100)	(860 100)	(860 100)		483 000	483 000	483 000
	3	<u>2 568 254</u>	<u>2 967 909</u>	<u>2 568 254</u>		6 053 217	6 395 878	6 395 878
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>2 568 254</u>	<u>2 967 909</u>	<u>2 568 254</u>		<u>7 502 217</u>	<u>7 844 878</u>	<u>7 844 878</u>
ACTIFS COURANTS								
Autres actifs courants	4	637 701	661 054	543 975		148 537	153 742	623 339
Placements et autres actifs financiers	5	5 905 993	5 741 431	6 821 870		6 750 754	7 998 620	8 468 217
Liquidités et équivalents de liquidités		3 617	2 844	383				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>6 547 311</u>	<u>6 405 329</u>	<u>7 366 228</u>				
TOTAL DES ACTIFS		<u>9 115 565</u>	<u>9 373 238</u>	<u>9 934 482</u>				
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS								
CAPITAUX PROPRES								
Capital social						966 000	966 000	966 000
Réserves						483 000	483 000	483 000
Résultats reportés						6 053 217	6 395 878	6 395 878
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice						<u>7 502 217</u>	<u>7 844 878</u>	<u>7 844 878</u>
Résultat de la période						148 537	153 742	623 339
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	6	<u>7 650 754</u>	<u>7 998 620</u>	<u>8 468 217</u>				
PASSIFS								
PASSIFS COURANTS								
Autres passifs courants	7	1 464 811	1 374 618	1 466 265				
TOTAL DES PASSIFS		<u>1 464 811</u>	<u>1 374 618</u>	<u>1 466 265</u>				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>9 115 565</u>	<u>9 373 238</u>	<u>9 934 482</u>				

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31</u> <u>Décembre</u>
		<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus des titres	8	210 211	245 758	822 162
Autres revenus	9	36	4 002	7 998
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>210 247</u>	<u>249 760</u>	<u>830 160</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges nettes sur cession de titres	10	21 106	43 230	23 888
Autres charges d'exploitation	11	39 764	52 538	182 103
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>60 870</u>	<u>95 768</u>	<u>205 991</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>149 377</u>	<u>153 992</u>	<u>624 169</u>
Produits (Charges) financier(e)s net(te)s		(630)	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>148 747</u>	<u>153 992</u>	<u>624 169</u>
Impôts sur les sociétés		(210)	(250)	(830)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>148 537</u>	<u>153 742</u>	<u>623 339</u>

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		148 537	153 742	623 339
Ajustements pour :				
Plus values sur cessions d'immobilisations financières		-	-	(320 132)
Variations des :				
Autres actifs courants	4	(93 726)	(49 725)	67 354
Placements et autres actifs financiers	5	915 877	725 326	(403 837)
Autres passifs courants	12	(1 454)	(5 107)	86 540
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>969 234</u>	<u>824 236</u>	<u>53 264</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	13	-	-	768 511
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>768 511</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	6	(966 000)	(966 000)	(966 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(966 000)</u>	<u>(966 000)</u>	<u>(966 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>3 234</u>	<u>(141 764)</u>	<u>(144 225)</u>
Trésorerie au début de la période		383	144 608	144 608
Trésorerie à la clôture de la période		3 617	2 844	383

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action.
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n° 2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 Décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 Décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états intermédiaires par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2012.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
Titres de participation	2 928 254	3 327 909	2 928 254
Titres immobilisés	500 100	500 100	500 100
Montant brut	3 428 354	3 828 009	3 428 354
A déduire :			
Provisions	(A) (860 100)	(860 100)	(860 100)
Montant net	2 568 254	2 967 909	2 568 254

A/ PROVISIONS

L'analyse des provisions se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100	260 100
	860 100	860 100	860 100

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2013

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	124 032	10,000	4,031	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	302 606	10,000	3,725	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	22,16%
* Société Hydrosol Fondation	9 752	100,000	23,185	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1,72%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	13,33%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société SOTUPA	72 347	5,000	4,147	300 000	Souscription et actions gratuites	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	33 828	5,000	2,210	74 772	Souscription et actions gratuites	3,45%
				<u>2 928 254</u>		

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2013 (SUITE)

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GSM"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>500 100</u>	

Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2013	2012	2012	
- Etat, impôts différés	234 733	235 499	234 936	203
- Etat, TVA à reporter	166	114	166	-
- Avance de 20% sur le montant de la taxation	304 345	304 345	304 345	-
- VISUAL 2 M Industrie	149 656	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 408	14 458	14 258	(150)
- Produits à recevoir (a)	122 328	144 929	33 595	(88 733)
- Charges constatées d'avances	5 046	5 034	-	(5 046)
<u>Montant brut</u>	<u>946 682</u>	<u>970 035</u>	<u>852 956</u>	<u>(93 726)</u>
A déduire				
- Provisions (b)	(308 981)	(308 981)	(308 981)	
<u>Montant net</u>	<u>637 701</u>	<u>661 054</u>	<u>543 975</u>	

(a) Le montant de D : 122.328, correspond principalement aux dividendes décidés par les assemblées générales ordinaires des sociétés dans lesquelles la société TUNINVEST-SICAR détient des participations.

(b) Les provisions se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391	1 391
<u>Total</u>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	30 Juin		31	Variation
	2013	2012	Décembre 2012	
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées HYDROSOL	48 725	97 449	48 725	
- Actions	744	744	744	
- Titres SICAV				
* Tunisie Sicav	4 612 773	4 480 368	5 511 020	898 247
* Amen première	1 217 779	1 137 718	1 235 778	17 999
* Sicav Amen	17 060	16 469	16 763	(297)
* Amen Trésor	8 912	8 683	8 840	(72)
<u>TOTAL</u>	<u>5 905 993</u>	<u>5 741 431</u>	<u>6 821 870</u>	<u>915 877</u>

Note 6**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES****PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2013**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011	966 000	483 000	5 884 146	1 477 732	8 810 878
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 Mai 2012			1 477 732	(1 477 732)	-
Distribution Dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2012				153 742	153 742
Solde au 30 Juin 2012	966 000	483 000	6 395 878	153 742	7 998 620
Résultat de la période close le 30 Juin 2012 (annulation)				(153 742)	(153 742)
Bénéfice net de l'exercice 2012				623 339	623 339
Solde au 31 Décembre 2012	966 000	483 000	6 395 878	623 339	8 468 217
Affectations approuvées par l'AGO du 22 Mai 2013			623 339	(623 339)	-
Distribution des Dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2013				148 537	148 537
Solde au 30 Juin 2013	966 000	483 000	6 053 217	148 537	7 650 754

Note 7 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2013	2012	2012	
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers				
- Etat, autres impôts et taxes à payer	2 721	3 161	3 373	(652)
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	240 000	240 000	240 000	-
- Diverses Charges à payer (a)	1 214 485	1 127 046	1 218 482	(3 997)
- Créiteurs divers	7 605	4 411	4 410	3 195
<u>Total</u>	<u>1 464 811</u>	<u>1 374 618</u>	<u>1 466 265</u>	<u>(1 454)</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour un total de D : 1.205.609 la rémunération variable de la société "Tuninvest Finance Group", relative aux exercices 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et au premier semestre de l'exercice 2013 et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

Note 8 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers			
- Dividendes des titres de participation	89 363	107 426	294 663
- Dividendes des titres SICAV	40 843	74 734	74 734
- Plus values sur cession de titres de participation	-	-	320 132
- Plus values sur titres SICAV	80 005	63 598	132 633
<u>Total</u>	<u>210 211</u>	<u>245 758</u>	<u>822 162</u>

Note 9 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Intérêts des comptes courants	36	115	202
- Revenus des créances	-	3 887	7 796
<u>Total</u>	<u>36</u>	<u>4 002</u>	<u>7 998</u>

Note 10 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Moins value réalisées sur cession des titres SICAV	21 106	21 595	23 882
- Moins value latentes sur titres SICAV	-	21 635	-
- Moins value de cession sur titres cotés	-	-	6
<u>Total</u>	<u>21 106</u>	<u>43 230</u>	<u>23 888</u>

Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	20 664	32 947	135 885
- Publicités, publications et relations publiques	495	2 087	3 310
- Frais de négociation des titres	4 094	4 080	26 725
- Services bancaires et assimilés	68	69	168
- Jetons de présence	12 000	11 000	11 000
- T.C.L	420	499	1 661
- Cotisations et dons	1 500	1 500	3 000
- Droit d'enregistrement et de timbre	520	350	-
- Autres charges	3	6	354
<u>Total</u>	<u>39 764</u>	<u>52 538</u>	<u>182 103</u>

Note 12 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

la variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Total des autres passifs courants au 30/06/2013	1 464 811	-	-
- Total des autres passifs courants au 30/06/2012		1 374 618	-
- Total des autres passifs courants au 31/12/2012	(1 466 265)	-	1 466 265
- Total des autres passifs courants au 31/12/2011	-	(1 379 725)	(1 379 725)
	<u>(1 454)</u>	<u>(5 107)</u>	<u>86 540</u>

Note 13 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Total créances immobilisées au 31/12/2011	-	48 724	48 724
- Total des échéances à moins d'un an au 30/06/2013	(48 725)	-	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2012	48 725	-	(48 725)
- Total des échéances à moins d'un an au 30/06/2012	-	(97 449)	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2011	-	48 725	48 725
- Cession des actions SOMATRAL	-	-	719 687
- Cession des actions SOMATRAL COMMERCIAL	-	-	100
Total	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>768 511</u>

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE TUNINVEST SICAR**

1 - En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2013 et en application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne d'investissement à capital risque « TUNINVEST – SICAR » pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2013.

2 - Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société **TUNINVEST SICAR**, comprenant le bilan au 30 Juin 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

3 - La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

4 - Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

5 - La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Ainsi, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

6 - Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société **TUNINVEST SICAR** arrêtés au 30 Juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 Juillet 2013

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE – ATTIJARI ASSURANCE

Siège social : 95, Avenue de la Liberté, Tunis 1002

La Compagnie Nouvelle d'Assurance - Attijari Assurance - publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Fehmi Laourine**.

BILAN-ACTIFS (En Dinars Tunisien)			
DESIGNATION	Exercice 2012		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net
AC1 Actifs incorporels			
	0	0	0
AC2 Actifs corporels d'exploitation			
	0	0	0
AC3 Placements			
AC33 Autres placements financiers	5 000	0	5 000
AC336 Autres	5 000	0	5 000
	5 000	0	5 000
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	0	0	0
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	0	0	0
AC6 Créances			
AC63 Autres créances	2 500	0	2 500
AC631 Personnel	2 500	0	2 500
	2 500	0	2 500
AC7 Autres éléments d'actif			
AC 71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	9 975 656	0	9 975 656
AC72 Charges reportées	48 763	0	48 763
AC722 Autres charges a répartir	48 763	0	48 763
	10 024 419	0	10 024 419
Total	10 031 919	0	10 031 919

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	MONTANT 2012
Capitaux Propres	
CP1 Capital social	10 000 000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	10 000 000
CP6 Résultat Exercice	0
Total capitaux propres avant affectation	10 000 000
Passifs	
PA1 Autres passifs financiers	0
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	0
PA3 Provisions techniques brutes	0
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0
PA6 Autres dettes	
PA63 Autres dettes	31 919
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 837
PA634 Créiteurs divers	26 082
	31 919
PA7 Autres passifs	0
Total du passif	31 919
Total des capitaux propres et du passif	10 031 919

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION		Opérations brutes 2012	Cessions et /ou rétrocessions 2012	Opérations nettes 2012
PRV1 Primes	+			
PRV2 Produits de Placements				
	sous total 2a	0	0	0
	sous total 2	0	0	0
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	+	0	0	0
PRV4 Autres produits techniques	+	0	0	0
CHV1 Charge de sinistres				
	sous total 3	0	0	0
CHV2 Variation des Autres Provision				
	sous total 4	0	0	0
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		0	0	0
CHV4 Frais d'exploitation				
	sous total 5	0	0	0
CHV5 Autres Charges techniques	-	0	0	0
CHV9 Charges de placements				
	sous total 6	0	0	0
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		0	0	0

ETAT DE RESULTAT
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Montant 2012
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+/- 0
PRNT1 Produits des Placements	
sous total 1a	0
sous total 1	0
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+ 0
CHNT1 Charges des Placements	
sous total 2	0
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	- 0
PRNT2 Autres produits non techniques	+ 0
CHNT3 Autres charges non techniques	- 0
Résultat provenant des activités ordinaires	- 0
CHNT4 Impôts sur le résultat	- 0
Résultat provenant des activités ordinaires après Impôts	- 0
PRNT4 Gains extraordinaires	+ 0
CHNT5 Pertes extraordinaires	- 0
Résultat extraordinaire	0
Résultat net de l'exercice	0
CHNT6/PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	0

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Montant 2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	
Encaissements des primes reçues des assurés	0
Sommes versées pour paiement des sinistres	0
Encaissements des primes reçues (acceptations)	0
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	0
Commissions versées sur les acceptations	0
Décaissements de primes pour les cessions	0
Encaissements des sinistres pour les cessions	0
Commissions reçues sur les cessions	0
Commissions versées aux intermédiaires	0
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(22 994)
Variation des dépôts auprès des cédantes	0
Variations des espèces reçues des cessionnaires	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	0
Encaissements liés à la cession de placements financiers	0
Taxes sur les assurances versées au trésor	0
Produits financiers reçus	0
Impôt sur les bénéfices payés	0
Autres mouvements	(1 350)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(24 344)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	0
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées a l'exploitation	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	0
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Encaissements suite à l'émission d'actions	10 000 000
Dividendes et autres distributions	0
Encaissements provenant d'emprunts	0
Remboursements d'emprunts	0
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	10 000 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	
Variation de trésorerie	9 975 656
Trésorerie de début d'exercice	0
Trésorerie de fin d'exercice	9 975 656

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2012

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance est une société anonyme de droit tunisien, dont l'objet social est la pratique des opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Obtention par la société, en mai 2012, de l'agrément de principe du Comité Général des Assurances pour l'exercice des activités d'assurance sur la vie et la capitalisation.
- Tenue, le 2 Août 2012, de l'Assemblée Générale Constitutive de la société constatant notamment la souscription et la libération intégrale du capital social de la compagnie.
- Obtention par la société, le 30 Novembre 2012, de l'agrément définitif du ministre des finances pour l'exercice des activités d'assurance sur la vie et la capitalisation.
- La société n'est pas encore entrée en exploitation au 31 Décembre 2012.

III- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurance et de réassurance.

A- Les frais préliminaires

Il s'agit des frais engagés par la société au cours de la phase de création et se rapportent aux activités telles que la planification financière, la formation du capital, la mise au point des sources d'approvisionnement, la réalisation des investissements, le recrutement et la formation du personnel, la prospection commerciale et la publicité et le démarrage de la production.

Les frais de pré-exploitation sont également traités en tant que frais préliminaires, dans la mesure où ils sont engagés au cours de la période de pré-exploitation, et qu'ils sont nécessaires à la mise en exploitation de l'entreprise.

Ces frais préliminaires sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées, et ils sont résorbés sur la durée de 3 ans à partir de la date d'entrée en exploitation de la société. La durée maximale de résorption de 5ans à partir de l'exercice d'engagement constitue une contrainte et peut amener la société à constater la résorption des frais préliminaires alors même que l'entrée effective en exploitation commerciale n'est pas entamée.

La méthode de résorption des frais préliminaire retenue par la société est la méthode linéaire.

IV- NOTES SUR LE BILAN

AC3 Placements

AC33 Autres placements financiers

Les autres placements financiers, totalisant au 31/12/2012 la somme de 5 000 dinars, correspondent à deux mois de caution versés au Directeur Général au titre de la location de son habitation de fonction.

AC6 Créances

AC63 Autres créances

Les autres créances, totalisant au 31/12/2012 2 500 dinars, correspondent à la somme versée au Directeur Général, pour le paiement d'avance du loyer de son habitation de fonction relatif au mois de janvier 2013.

AC7 - Autres éléments d'actif

AC 71 - Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse

La trésorerie de la société totalise, au 31/12/2012, la somme de 9 975 656 dinars détaillée comme suit :

Libellés	2012
Banques	9 975 276
Caisse	380
Total	9 975 656

AC722 - Autres charges à répartir

Les autres charges à répartir correspondent aux frais préliminaires engagés par la société lors de sa création et au cours de la phase de pré-exploitation. Ces frais totalisant au 31/12/2012 48 763 dinars se détaillent comme suit :

Libellés	2012
Frais de constitution de la société	14 525
Frais de la conférence de presse	6 557
Charges sociales	14 769
Honoraires	10 836
Réceptions	1 220
Divers impôts et taxes	746
Fournitures de bureau	26
Services bancaires	84
Total	48 763

CP1 - Capital social

Les capitaux propres de la société, totalisant au 31/12/2012 10 000 000 de dinars, correspondent au montant du capital social souscrit et totalement libéré lors de la constitution de la société.

PA6 - Autres dettes

Les autres dettes, totalisant au 31/12/2012 31 919 dinars, correspondent à des dettes envers l'Etat, organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques, ainsi que des dettes envers des créiteurs divers respectivement pour 5 837 dinars et 26 082 dinars.

Compagnie Nouvelle d'Assurance (Attijari Assurance)

Rapport Général du commissaire aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Nouvelle d'Assurance,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive du 02/08/2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance (Attijari Assurance), comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 10 000 000 dinars et un résultat nul.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » (Attijari Assurance) ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine**

Tunis, le 26/03/2013

**Compagnie Nouvelle d'Assurance
(Attijari Assurance)
Rapport Spécial du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2012**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Nouvelle d'Assurance,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Votre conseil ne nous a pas informés de conventions conclues en 2012.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du Code des Sociétés Commerciales tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 concernent la prise en charge des frais de loyer du Directeur Général s'élevant à 5 000 DT relatifs aux deux derniers mois de 2012.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine**

Tunis, le 26/03/2013

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

(*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
 - Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
- Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A :

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.

La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Catégorie B :

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C :

38,75% des actions offertes, soit 1 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
Total	100%	4 000 000	8 400 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.